31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 3. 15 Mars 1882



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Le massacre fait à Vassy, le premier jour de mars 1562, par M. Jules Bonnet 97

DOCUMENTS

Les enfants des nouveaux convertis. Etat des enfants qu'il est bon de faire eslever. Sans date : 1700...... 109

MÉLANGES

Notice sur l'Église réformée de Cuq-Toulza, par M. H. de France 118

BIBLIOGRAPHIE

Louis Paschale et les martyrs de Calabre 126

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret 127

VARIÉTÉS

La discipline dans l'ancienne Eglise réformée de Nîmes, par M. Ch. Dardier 130

Une lettre inédite de Jean Cavalier 135

CORRESPONDANCE

Question sur les Icones de Bèze et réponse 138

Un livre d'Isaac Dubourdieu 141

Double concours. Programme 142

NÉCROLOGIE

M. Charles Paillard. — Mme Henri Thuret 144

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MASSACRE FAIT A VASSY

LE PREMIER JOUR DE MARS 1562[1]

Devant le simple exposé des faits précédant la catastrophe, on voit combien est futile la fable d'une rencontre fortuite, d'une rixe accidentelle dont le duc n'aurait pu conjurer les fatales conséquences. Pour un observateur attentif rien n'est ici livré au hasard; les événements se suivent et s'enchaînent, et empruntent aux sentiments bien connus du duc une redoutable signification. La dissimulation vient en aide à la violence et rend ses éclats plus terribles. Pour mieux atteindre son but, sans toutefois éveiller les soupçons, le duc part de Joinville, le samedi, dernier jour de février, accompagné du cardinal de Guise son frère, d'Anne d'Este sa femme, alors étrangère aux passions des partis qu'elle devait épouser si ardemment plus tard, et de ses deux fils, l'un âgé de onze ans, l'autre à peine de sept, appareil tout pacifique qu'il pourra

1. Voy. le dernier numéro, p. 49. Page 57 en note, l. 2, lisez : *Mémoires*, t. III, p. 220, et non t. II.

invoquer au besoin comme preuve des sentiments qui l'animent, en quittant Joinville pour aller coucher à Dommartin-le-Franc, distant de deux lieues et demie de sa résidence ordinaire[1]. Il y retrouve sa mère, et l'on peut croire que ses derniers entretiens avec cette femme vindicative, blessée à la fois dans son orgueil et dans sa religion, ne sont pas pour adoucir les choses.

Le lendemain dimanche (1er mars) Guise se dirige sur Vassy, après avoir entendu une messe matinale. Quel est son dessein? Le doute est difficile devant son escorte composée de deux cents arquebusiers et de ses domestiques armés jusqu'aux dents, auxquels vient se joindre, par surcroît de précaution, une compagnie d'archers appelée de Montiérender. Le choix du jour, l'heure, la route ne sont-ils pas déjà une révélation? En traversant le village de Brousseval, à un quart de lieue de Vassy, il entend le son d'une cloche et affecte de s'en étonner; on lui répond que c'est la cloche qui appelle les réformés au prêche[2]. on ajoute que Brousseval contient bon nombre d'hérétiques; ne pourrait-on leur donner une charge? *Marchons, marchons*, répond le duc, *il faut aller voir ces gens pendant qu'ils sont assemblés!* La valetaille qui l'entoure a compris la pensée du maître: *Il y en aura qui seront bien huguenotés!* Tel est le mot qui circule de rang en rang, avec un avant-goût de meurtre et de pillage. La Montagne, maître d'hôtel du duc d'Aumale, et la Brosse, guidon d'une compagnie, sont les plus ardents.

1. « Estant dernièrement en sa maison où plusieurs de ses amis lui faisoient cest honneur de le visiter, voulant venir trouver le Roy, son souverain seigneur, il passa à Vassy, ayant avec luy Monsieur le cardinal de Guise, son frère, son fils aisné, sa femme grosse, et un autre sien fils de sept ans, *n'ayant volonté ne compagnie pour offenser personne*, etc. » Discours fait dans le Parlement de Paris par le duc de Guise sur le tumulte de Vassy. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 174.)

2. D'après une tradition conservée à Vassy, le second coup de la messe était le signal convenu pour l'assemblée des réformés. Il ne dut s'écouler que fort peu de temps entre l'arrivée du duc et l'agression dirigée contre le prêche. Voy. *le Massacre de Vassy* par Horace Gourjon, avec la gravure du massacre et une vue de la grange, in-8°. Paris, 1844. (Reproduction du récit de Crespin.)

Si le duc n'a pas de mauvais dessein, il n'a qu'à suivre la route d'Eclaron, où l'on annonce avec affectation qu'il doit dîner; mais arrivé à la halle de Vassy, il descend de cheval, et entre dans l'église du Moûtier, comme pour faire ses dévotions. Il y confère quelques instants avec deux personnages, dont l'un est le prévôt, l'autre le prieur de Vassy, ennemis jurés des huguenots ; puis il ordonne à ses gens dispersés autour du Moûtier de marcher au prêche, avec défense aux catholiques de se trouver par les rues « où ils pourroient être en danger de leur vie [1]. »

Les historiens qui, comme de Thou, n'osent accuser le duc de Guise, répètent après lui que son intention n'était nullement de disperser l'assemblée par la force, *mais de la dissiper par sa seule présence*. N'est-ce pas là un premier aveu [2]? Comment supposer en effet que des gens réunis en vertu d'un droit qu'ils considèrent comme sacré, et prêts à tout souffrir pour son maintien, vont se disperser à la première sommation? Sur ce point l'argumentation de Bayle semble irréfutable. Les choses allaient se passer bien autrement. La grange où les réformés célébraient leur culte (elle existe encore!) était à deux

1. Le récit de Brantôme, suivi par Varillas, *Histoire de Charles IX*, t. I, p. 122, présente les choses tout autrement; mais il est démenti par la relation du duc lui-même, et ne mérite aucune créance. « Ce fut ainsy, dit-il, que le duc voulut ouyr la messe, et comme son prestre la commençoit, les huguenots qui estoient là auprès assemblés *vinrent précisément et quasi porte à porte* chanter leurs psaumes. Monsieur de Guise qui n'avoit jamais ouy telle note, *les envoya prier d'attendre un peu qu'il eust ouy la messe et remettre leur chant. Ils n'en firent rien, mais chantèrent plus haut et l'y bravèrent, sur quoy*, etc... » Pur roman qui ne supporte pas un instant l'examen! (*Vie des hommes illustres*. Discours 75. M. de Guise). Que d'historiens se bornent à répéter Brantôme!

2. De Thou, *Histoire*, l. XXIX. Rien de moins solide que l'exposé des faits sous la plume du grave historien. Mal instruit de la conférence de Saverne qu'il prend au sérieux, et dont il ignore le document capital, il ne s'est pas moins mépris sur les suites. Il y a des vérités difficiles à dire pour un contemporain. L'impartialité elle-même devient parfois un écueil. N'est-ce pas le cas pour La Popelinière, qui ne s'exprime pas autrement que de Thou ? (*Hist. de France*, t. I, p. 284.) Castelnau se borne à répéter dans ses *Mémoires* (p. 452) ce que lui a dit le duc de Guise, d'une querelle élevée entre ses gens et ceux de Vassy.

cents pas de l'église catholique, à l'opposé du chemin que le duc aurait dû suivre pour aller à Eclaron. Douze cents personnes environ, de tout sexe et de tout âge, réunies dans ce temple rustique, écoutaient le pasteur qui venait d'achever les premières prières et commençait le sermon, lorsque la Brosse, la Montagne et plusieurs autres font irruption dans la grange. Un surveillant les invite poliment à prendre place; *Mort Dieu! il faut tout tuer!* telle est leur réponse. Déjà retentissaient les coups d'arquebuses tirés du dehors contre ceux qui garnissaient les estrades adossées aux fenêtres. A l'approche d'une troupe armée ne proférant que menaces, on voulut fermer la porte de la grange; il était trop tard! Les gens du duc pénètrent violemment à l'intérieur, criant: *tue! tue!* Ce fut une effroyable mêlée dans laquelle on ne pouvait distinguer les imprécations des agresseurs de la plainte des blessés, du gémissement des mourants. Chaque coup de pistolet ou d'épée portait sur une foule désarmée, qui, cherchant à s'enfuir par les fenêtres ou les toits percés à la hâte, servait de point de mire aux arquebusiers postés au dehors. Ce fut une vraie chasse au tir; un seul, le valet du prieur, *se vantoit d'avoir abattu une demi-douzaine de ces pigeons-là.* Le massacre dura plus d'une heure sous les yeux du duc, qui, s'il n'y prit aucune part directe, ne sut ou ne voulut l'arrêter. Est-il vrai qu'atteint d'un coup de pierre, son sang ait coulé ? Cela même n'excuse rien. Des pierres, telle est en effet la seule arme d'une foule inoffensive qui n'a pu prévoir l'odieux guet-apens. Soixante morts (le duc en avoue trente), plus de deux cents blessés du côté des huguenots; tel est le bilan de cette affreuse journée. Du côté des agresseurs, *pas une victime!* L'évidence est ici plus forte que la calomnie.

Quelques traits particulièrement expressifs sont à relever dans ce sinistre tableau. Le ministre Leonard Morel, échappé au massacre, mais grièvement blessé, tombe aux mains des assassins. Comme on allait l'achever, une voix dit: « C'est le ministre, il faut le mener à monsieur de Guise! » — On le conduit à la porte du Moûtier d'où le duc sortait avec son frère le

cardinal, qui avait paisiblement contemplé toute la tuerie, appuyé sur le mur du cimetière voisin[1] : « Viens ça, dit le duc, es-tu le ministre d'icy? Qui te fait si hardi de séduire ce peuple? — Monsieur, dit le ministre, je ne suis point séducteur, car j'ai prêché l'Évangile de Jésus-Christ! » Le duc, étonné de cette réponse, se mit à maugréer en disant: « Mort Dieu! l'Évangile prêche-t-il sédition? Tu es cause de la mort de tous ces gens-là; tu seras pendu tout maintenant! Ça, prévôt, qu'on dresse une potence! » Un bourreau ne s'étant pas trouvé, le ministre fut remis aux laquais, et traîné à travers mille outrages jusqu'à Saint-Dizier, pour y subir une captivité pire que la mort. Il ne recouvra la liberté que l'année suivante, au passage du prince de Porcien, un des lieutenants de Condé.

L'attitude de Guise achève de se peindre dans quelques mots rapportés par l'historien catholique Davila. « Le tumulte terminé, le duc fit appeler le juge du lieu, et le tança vertement d'accorder aux huguenots une licence aussi pernicieuse que celle de s'assembler. Le juge s'étant excusé sur l'édit du roi, qui leur permettait les assemblées publiques, le duc, aussi indigné de cette réponse que de la chose même, mit la main sur

1. S'il est vrai qu'il ait exprimé un blâme, il en avait perdu tout souvenir, quand il organisa, le 12 avril suivant, dans son propre diocèse, à Sens, un massacre plus effroyable encore que celui de Vassy. Voy. le savant ouvrage de M. A. Challes, *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Senonais*, etc... 2 vol. in-8° couronnés par l'Institut, et le *Bulletin*, t. XIV, p. 383, 384. Le dialogue qui suit n'en garde pas moins sa part de vérité. On apporte au duc, après le massacre « une grande Bible dont on usoit ès prédications. Le duc, la tenant entre ses mains, dit : « Tenez, mon frère, voyez les livres de ces huguenots. » Le cardinal le voyant, dit : « Il n'y a point de mal en cecy, car c'est la Bible et la sainte Escripture. » Le duc confus de cette parole, entra en plus grande rage que par avant et dit : « Comment, sang-Dieu, la sainte Escripture! Il y a mille et cinq cens ans que Jésus-Christ a souffert mort et passion, et il n'y a qu'un an que ces livres sont imprimés, comment dites-vous que c'est l'Evangile ? Par la mort Dieu, tout n'en vaut rien ! » — Cette fureur si extrême despleut au cardinal, tellement qu'on luy ouyt dire : Mon frère a tort; et le duc se pourmenant entre la grange, escumoit sa fureur, et tiroit sa barbe pour toute contenance. » (*Hist. des martyrs*, f° 559.)

son épée, et répondit avec colère: *Le tranchant de celle-ci réduira bientôt à néant cet édit si étroitement lié*[1].

Il y a quelque chose de plus triste que l'attitude du duc de Guise présidant à un massacre prémédité, et ne retrouvant une tardive aspiration d'humanité que pour recommander, sur les instances de la duchesse, d'épargner les femmes enceintes. C'est sa lettre au duc de Wurtemberg, chef-d'œuvre d'astuce et d'hypocrisie, par laquelle il essaye de donner le change au loyal Allemand et de détourner le cri de réprobation qui s'élève de toutes parts. L'homme qu'on a surpris en flagrant délit de mensonge à Saverne, sera-t-il plus scrupuleux quand il s'agit de se disculper d'un acte qui doit ternir à jamais sa mémoire? Dans cette épître où chaque mot est calculé pour dénaturer les faits, le duc n'est plus qu'un passant animé des plus bénignes intentions, ne se voulant ingérer du fait de la religion, « sinon en ce qui estoit contraire à la volonté du roi (*sic!*) et esmeu de ce faire en forme d'un admonestement gracieux et honneste ». Les réformés de Vassy n'ont répondu à son désir qu'en assaillant à coup de pierres et d'arquebuses les porteurs de ce pacifique message « si bien que XV ou XVI de ses gens furent à ses pieds lourdement offensés ». Lui-même, le héros de la journée, a reçu trois coups, « qui n'a esté chose d'importance » ; mais supérieur à un légitime ressentiment, « il n'a voulu frapper personne, laissant à la justice le soin de châtier les coupables ». Donnons acte au duc de cette magnanime déclaration. Qui espère-t-il tromper ici ? Il a beau vouloir renverser les rôles, il ne réussira pas à transformer une lâche agression en acte de légitime défense, ni les victimes en bourreaux[2] !

1. « Il duca sdegnato non meno della riposta che del fatto, messa la mano su l spada, replicò pieno di colera, *che l'editto cosi strettamente ligato presto se truncarebbe con il filo di quella* ; dalle quali parole dette nell'ardore dell'ira e non trascurate da quelli ch'erano presenti, molti poi l'arguirono per antore e per machinatore delle guerre sequenti. » Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, t. I, l. III, p. 66.

2. Je crois avoir démontré dans le *Bulletin* (t. XXIV, p. 212 et suivantes) l'insigne fausseté d'une relation où chaque mot est un défi à la vérité, une cho-

L'épître adressée au duc de Wurtemberg et destinée à tromper l'opinion, est écrite avec une modération relative et pleine de regrets affectés. C'est sur un autre ton que Guise raconte le fait dans le post-scriptum de la lettre à Lamotte Gondrin qu'on a citée plus haut. Là plus de réticences, ni d'artifices. Le cœur se montre à nu avec ses rancunes invétérées et ses haines inassouvies : « Vous estes homme de guerre ; il vous faut attraper les dits prédicants quand ils sont peu accompagnés, ou en aultres lieux, comme verrez à propos, et tout soudain, le billet au pied, le faire pendre par le prévost, comme séditieux et contrevenant aux édits du roy (*sic!*). De mes voisins et sujets m'ont voulu depuis trois jours faire une braverie où ils m'ont blessé une douzaine de gentilshommes, de quoy ils se sont trouvés marchands. Voilà leurs belles évangiles![1] » Le duc de Wurtemberg, instruit par une minutieuse enquête faite sur les lieux, ne se laissa pas prendre cette fois aux artifices de son correspondant, et de sa main loyale, il écrivit au bas de sa relation de l'entrevue de Saverne, cette phrase vengeresse : DEUS SIT ULTOR DOLI ET PERJURII, CUJUS NAMQUE RES AGITUR[2] !

C'est le même sentiment qui animait ce prince tout chevaleresque lorsque, peu après la catastrophe, il délibérait de démasquer l'hypocrisie du duc de Guise et de lui adresser un cartel en champ clos, devant bons témoins ; « ce qu'ayant esté entendu par le duc de Guise, il tascha par tous les moyens de l'apaiser, et pour cet effet envoya devers le duc de Wurtemberg un nommé Rascalon, son valet de chambre, qui autrefois avoit esté nourry en Allemagne, par lequel il luy fit présent de quelques bons chiens courants, le voulant par là gratifier pour ce qu'il aimoit la chasse. Mais le dit duc de Wurtemberg, au

quante invraisemblance. Je n'y reviendrai pas ici. Pour tout lecteur impartial la question me semble résolue

1. *Hist. eccl.*, t. III, p. 250. Mêmes instructions, qui ne furent que trop suivies, au Parlement de Grenoble, datées d'Éclaron, 3 mars, deux jours après le massacre.

2. *Bulletin*, t. IV, p. 196.

lieu de les recepvoir, les fit tuer en la présence du dit Rascalon, qu'il fit mettre en prison par l'espace de sept ou huit jours au pain et à l'eau, et au départir luy dit ces mots : « Va dire à ton maistre que si je le tenois, je luy en ferois autant comme j'ay faict à ses chiens ! [1] »

On voit que le succès de la campagne diplomatique tentée par les Lorrains fut de courte durée. L'impression fut la même en France et en Allemagne. « L'événement se répandit avec une rapidité inouïe et saisit le monde d'horreur. Partout on en fit des gravures, infiniment populaires, d'un caractère fort et terrible, qui, sur-le-champ, furent calquées, imitées par les Allemands. Un nouveau genre commença, l'illustration des légendes historiques, pamphlets en dessin, plus puissants que tous les pamphlets écrits. [2] » C'est le mérite du recueil célèbre auquel est attaché le nom de Tortorel et de Perrissin.

« La nouvelle du massacre excita, dit Henri Martin, une irritation terrible parmi les protestants et une joie féroce parmi leurs ennemis. Tandis que Guise, craignant l'effet de cette catastrophe en Allemagne, tâchait de rejeter le tort de l'agression sur les victimes, les prédicateurs catholiques glorifiaient le massacre d'après l'exemple de Moïse qui commanda de tuer sans exception tous ceux qui avaient adoré le veau d'or, et de Jéhu qui fit mourir par le même zèle deux rois, cent douze princes et manger aux chiens la reine Jésabel (Castelnau, t. II, c. 7). Th. de Bèze et un autre député des protestants (Francourt) vinrent trouver le roi et la reine mère au château de Monceaux en Brie, et lui demander justice contre les violations de l'édit de janvier[3]. Le prince de Condé appuya cette requête avec véhémence et offrit cinquante mille hommes à Catherine au nom des réformés. Le roi de Navarre déclara au contraire que « qui toucheroit le bout du doigt de son frère le duc de

1. Extrait d'un manuscrit du XVIe siècle. *Bulletin*, t. XXIX, p. 119. Le message final du duc de Wurtemberg doit se placer en juillet 1562.

2. Michelet, *Guerres de Religion*, p. 286.

3. Voy. l'article Castellin de la nouvelle *France Protestante*.

Guise le toucheroit à tout le corps. » Il paraissait avoir complètement oublié que ce même « frère de Guise » avait naguère conspiré de lui couper la tête. Il parla fort durement à Bèze : « Sire, répliqua celui-ci, il est vrai que c'est à l'Église de Dieu d'endurer les coups et non pas d'en donner ; mais souvenez-vous que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux[1]. »

Les événements suivent leur cours, et se précipitent dès lors avec une effrayante rapidité. La guerre civile est au bout. La reine mère, comprenant la gravité de la situation, mais incapable d'en conjurer les périls, fait de vains efforts pour tenir le duc de Guise éloigné de la capitale. Il y entre le 16 mars, acclamé comme un roi, à la tête de 2000 chevaux, avec le connétable, le duc d'Aumale, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Termes, et ose tenter en plein parlement une justification dérisoire. A l'entendre, il n'a rien fait que pour sauver son honneur et sa vie, avec celle de « ses femme et enfants ». Bien qu'il eût été gravement offensé, il n'a offensé personne « et ne demande vengeance, laquelle il remet à Dieu à qui elle appartient, *et le prie pardonner à ceux qui sont ses ennemis*[2]. » Paroles de choquante hypocrisie qui ne trompèrent que ceux qui voulurent être trompés. Dans ce corps peu suspect de partialité pour les huguenots, il se trouva deux justes, Harlay et Séguier, pour se lever de leur siège et se retirer devant ce héros du meurtre et de la guerre civile !

Les historiens qui ont étudié de près la question, ne s'y sont pas mépris, alors même qu'ils n'avaient pas tous les éléments d'information entre les mains. C'est le cas de M. de Lacretelle

1. *Histoire de France*, t. IX, p. 114.

2. Discours fait dans le Parlement de Paris par le duc de Guise... sur le tumulte de Vassy, *Mémoires de Condé*, t. III, p. 176. C'est le même langage qu'on retrouve dans le post-scriptum d'une lettre au duc de Wurtemberg, du 10 avril 1562 : « Vous jugerez, s'il vous plaist, et tous princes vertueux et bien nés, *que d'offendre il est blasmé et permis de se deffendre* (*sic.*) mesmement usant de toute patience que l'on peut. » Mais le signataire de ces lettres avait perdu tout crédit et ne pouvait plus faire de dupes en Allemagne. (*Bull.*, t. XXIV, p. 502, 503.)

qui s'exprime ainsi : « Tous les historiens qui déclarent leur partialité pour le parti catholique, se sont efforcés de présenter ce malheureux événement comme une rixe tout à fait imprévue et dans laquelle les huguenots auraient été les agresseurs. *Mais ils tombent dans les plus choquantes contradictions sur toutes les circonstances qu'ils imaginent pour atténuer les torts des suivants du duc de Guise et ceux de ce seigneur.* Ils ne s'accordent sur aucun point. Suivant Castelnau, le duc s'approcha du prêche seulement par curiosité ; suivant Brantôme, il fit avertir les huguenots de suspendre leur office jusqu'à ce qu'il eût entendu la messe. Ni ces deux écrivains, ni Davila, ni le père Daniel ne persuaderont à personne que des hommes sans armes aient provoqué une troupe assez nombreuse et commandée par le plus grand capitaine de France...

» Je ne puis dissimuler que j'ai exprimé d'une manière plus absolue que les historiens de Thou, Mathieu, Garnier et Anquetil, l'opinion que le duc de Guise avait voulu faire commettre des violences à Vassy. Qu'on suive attentivement la conduite qu'il tint après le malheureux événement de cette ville, et l'on sera convaincu qu'il avait voulu donner un appareil menaçant à sa marche sur Paris. C'était se déclarer ouvertement rebelle que d'en appeler à son épée de l'édit de janvier[1] ».

L'historien catholique des ducs de Guise, M. René de Bouillé, est bien près de conclure comme M. de Lacretelle, dans ces lignes aussi pleines d'aveux que de réticences : « Si, dit-il, en lisant la relation du duc de Guise, *on lui conteste la réalité de cette position défensive dans laquelle il se représente comme forcément placé le 1er mars*, on ne saurait méconnaître du moins le soin qu'il met à s'excuser et à témoigner des regrets trop fondés à tous égards pour manquer complètement de sincérité. *Son animosité habituelle et notoire contre les protestants, outrée par ses propres serviteurs, a sans doute été la*

1. Lacretelle, *Histoire des Guerres de Religion au* XVIe siècle, t. II, p. 65, 66, note 1.

première cause du triste événement de Vassy, qui pour se juger avec le calme et l'impartialité réclamés par l'histoire, quelque déplorable qu'il fût, précédé des excès des réformés en divers lieux, n'aurait eu que le caractère de tristes représailles de parti, et n'eût pas laissé de traces aussi profondes dans l'histoire, sans les terribles conséquences qu'il entraîna. *L'embrasement de la patrie allait résulter d'un conflit plus ou moins fortuit que les Guises n'avaient que trop habilement prévu et préparé, que les serviteurs du prince précipitèrent*[1] ». On ne saurait mieux dire.

Chose digne de remarque : seul, en ce siècle orageux, Guise essaya de se disculper de l'odieux du massacre ; partisans et adversaires furent unanimes à lui en attribuer la responsabilité, les uns comme un honneur, les autres comme une infamie. La pieuse duchesse de Ferrare, sa belle-mère elle-même, Renée de France, ne tenta pas de le justifier sur ce point : « Elle a reçu, écrit son aumônier François de Morel, une grave blessure de l'odieux et cruel attentat commis par son gendre. Elle ne lui souhaite que du bien à cause de sa fille, et le voudrait moins coupable. C'est chez elle un combat douloureux où le zèle pour le règne du Christ triomphe sur les affections de la chair[2] ». Deux ans plus tard, après l'assassinat de Guise tombé

1. Le comte René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 171, 172. On est confondu de la légèreté avec laquelle un historien plus récent des Guises, M. Forneron, s'exprime sur l'événement du 1er mars 1562 : « Il est difficile d'admettre que des paysans qui n'avaient pas d'armes, et se trouvaient entassés dans une grange avec leurs femmes et leurs enfants, aient commencé la lutte. *Cependant ils ont bien pu penser que Dieu combattrait avec eux, comme avec Samson contre les Philistins, et qu'il détruirait leurs ennemis, ainsi qu'autrefois l'armée de Sennachérib*, etc... » (*Les Ducs de Guise et leur époque*, t. I, p. 364, 365.) Et voilà comme on écrit l'histoire ! Dans une publication plus récente, d'un caractère officiel, on s'étonne de voir l'éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis*, M. de La Ferrière, hésiter entre les mots de *massacre* et d'*échauffourée*, appliqués à Vassy, et conclure en ces termes, avec un calme tout philosophique : « *De quelque côté que vînt la provocation*, ce fut le signal de la guerre civile. » *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. CXIX de l'Introduction.

2. « Genero propter filiam bene cupit, minoremque culpam esse vellet. In ea

à son tour sous la balle de Poltrot, elle s'exprime ainsi en réponse au déchaînement des ministres vouant l'âme du défunt à la réprobation éternelle : « Je ne veux pas excuser les défauts de mon gendre en ce qu'il n'avoit pas la crainte de Dieu. *Je scay qu'il a persécuté*, mais je ne scay pas ni ne croy, pour vous le dire librement, qu'il soit réprouvé de Dieu [1]. »

Ce n'est pas impunément qu'un homme, si grand qu'il soit, ou qu'il paraisse, assume devant l'histoire une si effrayante responsabilité. Partout elle le poursuit, en dépit des apologies intéressées de ses partisans et de ses propres dénégations. Le soin qu'il met à s'en défendre n'est qu'un indice du malaise secret, du trouble de conscience qui fait justice de tous les sophismes, survit à tous les triomphes, et ne peut se dissimuler à l'heure suprême. « La conscience des mourants, a dit un moraliste, calomnie leur vie. » Quels que soient les titres du défenseur de Metz, du libérateur de Calais, il a sur les mains une tache de sang que rien ne peut effacer. Il y a deux dates néfastes dans sa vie : Saverne et Vassy!

JULES BONNET.

pugna existit ad extremum regni Christi cupido superatis carnis affectibus. » Lettre de François de Morel à Calvin, du 19 mars 1562. Msc. de Genève.

1. Lettre de Renée de France à Calvin, du 21 mars 1564. Msc. de Paris.

DOCUMENTS

LES ENFANTS DES NOUVEAUX CONVERTIS

ÉTAT DES ENFANTS QU'IL EST BON DE FAIRE ESLEVER

Sans date : 1700.

Le *Bulletin* a publié de nombreuses pièces relatives aux enfants des nouveaux convertis enlevés à leurs familles pour être instruits dans la foi catholique. Les listes suivantes empruntées aux archives de l'Hérault par feu le pasteur Justin Fraissinet, et communiquées par M. le pasteur Jules Vielles, montrent le zèle convertisseur à l'œuvre dans plusieurs diocèses du Languedoc : *ab uno disce omnes!*

Barre.

Pierre Bosquier aagé d'onze ans, fils du sieur Jean et de Françoise Chapelle, de bonne famille, pauvre de l'esprit, mal eslevé.

Bernard Puech, aagé de 12 ans, fils de feu Jaques et d'Anne Boudet. Le pere mourut sans vouloir recevoir les sacrements, la mère mal convertie, le fils a de l'esprit et bonne volonté, pauvre (ce nom est effacé).

Claude Alger, aagé de neuf ans, fils d'Antoine et de Marguerite Pelet mal convertis et pauvres.

St Laurens de Trèves.

Antoine Forcoal, aagé de 12 ans, fils de Jean et de Magdeleine Brez, mal convertis et pauvres.

Marie Gaussin, aagée de 12 ans, fille de Jaques et de Jeanne Bouteille du lieu de la Garnarier, pauvres et mal convertis.

Les Baulmes.

Jaques Hours, aagé de 12 ans, fils d'Antoine et de Jeanne Vareilhes du mas d'Artigues. Ce lieu a toujours été suspect, le fils a de l'esprit.

St Martin de Campselade.

Jean Martin dit Delfours, aagé de 10 ans, orphelin, fils de feu Jean et de feu Diane Sauveyre du lieu des Salides. Le père et la mère nous avoient donné beaucoup d'embarras.

St Frézal de Ventalon.

Pierre Bonnafoux, aagé de 10 ans, fils de Jaques et de Marie Paradès, du lieu des Abris; le père, la mère et un frère ayné sont hors du royaume, et ont abandonné le dit Pierre, qui par là est orphelin et sans éducation. Jeanne, sœur du susd. aagée de 8 ans, mesmes raisons.

Frugeres et Pont de Monvert.

François Laurens, aagé de huit ans, fils de feu Jean et de Suzanne Hugon dud lieu, ont cinq enfants pauvres, l'ayné est au service.

Jaques Malachane, aagé de 10 ans, fils de feu Jean et d'Elisabet Quin du lieu de Champlong. La mère est remariée, et a abandonné ce garçon, qui n'est point instruit et deviendroit vagabond.

Paul Talon, fils de Daniel et de N. Ponce au lieu du Pont de Montvert, de bonne famille, pauvre et mal converti.

Fraissinet de Lozeres.

Marie Bonicel, aagée de 12 ans, fille du sr Jean et de Jeanne de Tinel du lieu de Pont de Montvert, bonne famille, pauvre; la mère mal convertie gaste cette fille qui a bonne intention.

Louis Talon, aagé de 10 ans, fils de Paul et de Silvie Pons du Pont de Monvert, le père hors du royaume, la mère travaille à en sortir, le fils a de l'esprit.

Cassaignas.

Pierre Combes, aagé de 13 ans, fils de Jean et de Suzanne Joüannau, bonne famille, neuf enfants, peu de bien et chargé de debtes.

Grizac.

Jaques Felgeyrolles, aagé de 15 ans, au lieu de L'Hermet, orphelin, de l'esprit, et bonne physionomie.

Gabriac.

Antoine Carrière, aagé de 12 ans, orphelin, tres pauvre, et a une mémoire excellente.

Molézon.

Jean Valetis, aagé de 12 ans, du lieu de Grezes, orphelin, pauvre, et a beaucoup desprit.

Pontpidou.

Pierre Bouteillon, aagé de 13 ans, orphelin, pauvre, de l'esprit, et porté à la pieté.

Marc Antoine Guirard, aagé de 12 ans, fils de Silvestre et d'Eleonor Tinel du lieu du Duc; bonne famille, tres pauvre; cette maison fut rasée pour fait de religion.

St Germain de Calbertes.

Jaques de Leouze, aagé de 12 ans, fils d'autre Jaques Sr de Lancizolle et de Jeanne Crussin, bonne famille, pauvre et mal eslevée.

Pierre Bouteille, aagé d'onze ans, orphelin de l'esprit, de la memoire et abandonné.

Pierre de Leouze, aagé de 12 ans, fils de feu Jaques et de Jeanne Baduel; cette famille est chargée de huit enfants et fort pauvre; la mère est toujours malade.

Antoine de Leouze, aagé de 9 ans, frère du susd.

François Meynadier, aagé d'onze ans, fils d'Antoine et de Jeanne Hours, du lieu du Mas, bonne famille. Le pere tres débauché, a tout dissipé, ainsy le fils est sans éducation.

Barthelemy Larguier, aagé de 10 ans, fils de Jean et de Louise Bonnet, le père et la mère mal convertis, ignorans et pauvres.

Marguerite Corbier, aagée de 10 ans, fille de Jean et de Jeanne Gaussin, du lieu du Castannet. Cette maison a esté rasée pour fait de religion. Il y a douze enfants; bonne famille et tres pauvre.

Marianne Corbier, aagée de 9 ans, sœur de la susd.

Suzanne de Leouze, aagée de 12 ans, orpheline, très pauvre et du penchant à la pieté.

S[t] André de Lancise.

Suzanne Ramond, aagée de 10 ans, le père est aux galeres pour fait de religion, a mieux aymé y rester que de faire des actes de catholicité, tres pauvre par cet endroit, et a de lesprit.

Elisabeth Boissière, aagée de 14 ans, fille de feu Jean et de feu Catherine Vareilhes du lieu de la Fare; cette fille estant formée pourra estre maitresse d'escolle.

S[t] Estienne de Valfrancesque

Pierre Imbert, aagé de 10 ans, fils de Paul et de Catherine Combes, du lieu de Serres, bonne famille, mal convertis. Ce lieu est fort esloigné de l'églize et il s'y est tenu des assemblées.

Jean Laffout, aagé d'onze ans, fils d'autre Jean et d'Esperance Canonge du lieu de Droubies, d'assez bonne famille, si pauvres qu'ils sont tous nuds, si mal convertis que la mère a mieux aymé demeurer nue que d'accepter un habit qu'on luy donnoit à condition quelle viendroit une fois à l'églize. Ils en sont esloignez d'une grande lieue, toujours à travers des precipices.

Jaques Aleyrac, aagé de 13 ans, fils de Pierre et de Catherine du Puy. Ce garçon sçait le plain chant à fond, a bonne voix, de l'esprit et est fort pauvre.

Elisabeth Malige, aagée d'onze ans, fille de Jean et de feu Becasse Figuiere. Le père est au service, la mère mourut obstinée, la fille pauvre, bien faitte, en grand danger de se perdre.

Marie Castanet, aagée de 15 ans, fille de Pierre et de Suzanne du Puy, bonne famille ruinée par les débauches du père, la mère tres mal convertie, la fille a d'excellentes dispositions; il est de conséquence de la séparer de ses parens.

Estienne Bonnal, aagé de 13 ans, fils d'autre Estienne et de Catherine du Puys du lieu de la Fregere, bonne famille, très pauvres, mal convertis et fort esloignez de l'églize.

De Marvejols.

Estienne Billiere, aagé d'environ 15 ans, fils du feu Charles et de Louize Mazandier.

Pierre Pinet, fils de Jaques orphevre et de Jeanne Chazelonne. Il est aagé d'environ 15 ans.

Marie Reilhan, fille de feu Jaques Bourgeois et de Louise Salesse, pauvres (*barré*).

Marie Prouzet, fille de Jean Tondeur et de Jeanne Antibolle, fort pauvres.

Suzanne Gendre aagée d'environ 15 ans, fille de Jean et de Marie Boudonne (ce nom est barré aussi.)

Catherine Castanier, aagée denviron 10 ans, fille de Pierre orphèvre et de Jeanne Boyer, mal convertis et pauvres.

Louise Mindras, aagée denviron 15 ans, fille de feu Pierre et de feu Jeanne Cevennes, laquelle est fort pauvre.

St Leger.

Pierre Hugnonet fils de feu Pierre.

Jean Chapelle fils de Pierre Tisseran.

Jeanne Mazandier fille de Pierre.

Catherine Mallet, fille d'Estienne dit Noüet tisseran. Tous fort pauvres.

II

État de l'emploi de la somme de six mille livres qu'il a plu a Sa Majesté d'accorder pour faire instruire des enfans des pauvres des nouveaux convertis dans des pensions ou dans des couvens.

DIOCÈZE DE NISMES.

Garçons.

Livres

Le fils de la veuve d'Abraham Pouget pour trois mois à 7^{f} par mois.. 21

Le fils du nommé Ceyssé âgé de 15 ans pour trois mois à 14^{f} par mois.. 42

Le plus jeune fils de mad^{e} Serre un an à 14^{f} par mois... 198

Le second fils de la dem^{e} Pelissier pour un an à 14^{f} par mois.. 168

Le fils du nommé Levieux âgé de 14 ans pour trois mois à 14 francs.. 42

Le fils du s^{r} Jonquiere pour trois mois à 14 francs....... 42

Le fils du nommé Robert âgé de 16 ans pour trois mois à 14 francs.. 42

Le fils aisné de Valescure pour trois mois à 14 francs.... 42
Le fils de Rouqueirol pour 3 mois à 7 francs............ 21
Le fils de m^e Monseils pour trois mois à 14^f par mois..... 42
Le fils aisné de la veuve de Clieu pour trois mois à 14^f par mois.. 42
Le plus jeune fils de la veuve de Coste pour 3 mois à 14 francs.. 42
Le fils aisné du s^r Panc chez un maitre d'école pour 6 mois à 12 francs.. 72
Le fils de la veuve de Rafin pour trois mois à 7^f par mois. 21

Filles.

Les deux filles de la dem^lle Dalleyrac pour 6 mois à 11 francs 66
La fille de la dem^le Therond veuve pour 3 mois à 11 francs 33
La seconde fille du s^r Hillaire pour 6 mois à 9^f par mois. 54
La fille aisnée de la veuve de Tiboulete pour 6 mois à 9 francs.. 54
La fille aisnée de la veuve de Pauc pour 6 mois à 9 francs. 54
La fille aisnée du s^r Ollivier pour 6 mois à 9 francs...... 54
La fille du s^r Brueis pour 6 mois à 9 francs............. 54
La demoiselle d'Albiac, orpheline âgée de 18 ans, pour trois mois à 11 francs.................................... 33
La fille du nommé Vieljonne, pour 6 mois à 9 francs...... 54
La nommée Marie Dauphinade orpheline pour 4 mois à la Providence à 9^f par mois.............................. 36

Sur le cahier de six feuilles grand papier qui contient la présente liste les noms d'un Gonet, d'un.......................

Pour Marguerite Virgile de la ville de Montp^r âgée de 12 ans pour un an à 9^f par mois............................ 108
Pour Marthe Saltet fille de la veuve de Jean Saltet de Pignan âgée de 13 ans pour un an à 7^f par mois.............. 84
Pour Louise Canalière du lieu de Montarnaud âgée de 22 ans pour un an à 9^f par mois............................ 108
Pour Gilette Piole du lieu de Manguio âgée de 18 ans pour un an à 7^f par mois.................................. 84
Pour Marie Charrière âgée de 14 ans à 9^f par mois...... 108

Pour Marie de Cazillac âgée de 13 ans pour un an à 7^{f} par mois 84

Pour Marie Bondonne du lieu de St Nazaire âgée de 18 ans à 7^{f} par mois pour un an 15 jours 88

1000

Diocèze de Valence.

Magd^{ne} Ladreyt de St Priest âgée de 14 ans pour six mois à 10 francs 60

Marie Chalavorne de St Bazile âgée de 12 à 13 ans pour 6 mois à 10 francs 60

Isabeau Moulines de Desaignes âgée de 18 ans pour 6 mois à 10 francs 60

La fille de Prates âgée de 15 ans de Bruzac pour 6 mois à 10 par mois 60

240

Diocèze de Castres

Jean Severac de Castres agé de 14 ans pour 6 mois à 10 francs par mois 60

Louis Pujol agé de 13 ans de Castres pour 6 mois à 10 francs par mois 60

David Galiber agé de 15 ans de Castres pour pareil temps à pareil prix 60

Pierre Salvetat de Castres agé de 15 ans pour pareil temps à pareil prix 60

Nicolas Bonnafoux de Castres agé de 14 ans pour pareil temps au mesme prix 60

300

Diocèze de Lavaur

Pour le nommé Maillebiou agé de 13 à 16 ans pour un an à 10^{f} par mois 120

Pour sa sœur pour un an de pension à pareil prix 120

240

Basville annonce sans date aux évêques qu'il a obtenu du roi un fonds pour faire élever les enfants des nouveaux convertis, qui sera continué à la condition d'envoyer à la cour le nom et l'âge des enfans, le lieu, la durée et le prix de la pension. L'intendant repartit ainsi le secours accordé : diocèze de Montp^{r} 1000^{f}, d'Uzès 700^{f}, de Nuîmes 1000^{f}, d'Alais 720^{f}, de Castres 700^{f}, de Viviers 900^{f}, de Valence 240^{f}, de Mende 600^{f}, de Lavaur 240^{f}. L'évêque de Mende 19 juillet 1701 écrit à M. le Tellier qu'il a envoyé en Cévennes pour avoir un état plus étendu que le précédent qu'il n'a osé faire plus long. Il réclame ensuite le payement du second trimestre de ses missionnaires.

III

Annonay

Mémoire de ce qu'on peut faire pour le bien des enfants nouveaux convertis de la ville d'Annonay.

1^{nt} Il y a plusieurs filles agées au delà de quinze ans, qui se raillent souvent de la religion catholique et de ses cérémonies. Le moyen d'y remédier, c'est d'envoier celles qu'on remarquera dans la suite tomber le plus ouvertement dans cette impiété, et dont les parents pourront fournir à leur pension ; c'est, dis-je, de les envoier dans quelque monastère réglé de religieuses pour y être formées à la piété.

2^{nt} Il y a une dizaine de jeunes gens, qui sont de retour aprez être sortis du royaume, et qui n'ont pas fait abjuration de leurs erreurs ; on attend ce qu'on ordonnera sur ce point.

Il y a aussi un jeune enfant orphelin, que le tuteur mal converti empêche de faire les fonctions de catholique ; quoy que l'enfant le désire passionément. Il faudroit ou lui donner un autre tuteur, ou le mettre en pension, puisqu'il a du bien pour être élevé d'une manière catholique.

3^{nt} Des deux maîtres d'école pour l'instruction des garçons, celuy qui n'est pas gagé de sa majesté néglige entièrement d'apprendre la doctrine, et de faire pratiquer les exercices de la religion aux enfants des nouveaux convertis, qui fréquentent en foule son école, suivant

les sollicitations de leurs parents. Il paroit nécessaire de l'interdire; quoy qu'il soit soutenu de beaucoup de personnes.

4nt Outre les deux sœurs destinées par ordre de Sa Majesté pour l'instruction des jeunes filles, il y a plusieurs autres personnes du sexe, qui tiennent aussi école ouverte, ce qui empêche les écoles des sœurs d'être fréquentées, et de reconnaître les petites filles des nouveaux convertis qui ne vont dans aucune école. L'unique moyen c'est d'interdire toute personne séculière de cet employ excepté les sœurs qui s'aquitent avec une extrême application de leur devoir.

5nt L'on néglige beaucoup par des intérêts particuliers à faire payer l'amende ordonnée par Sa Majesté aux nouveaux convertis, dont les enfants ne vont point aux écoles. Il semble aussi à propos d'appliquer une partie des amendes qu'on exigera, à réparer et rétablir le lieu des écoles publiques des garçons.

6nt Les deux sœurs de l'école des filles sont logées le plus incommodément qu'il se puisse, ce qui altère notablement leur santé, et peut détourner les parents d'envoyer leurs filles à leurs école. Il faudroit les placer incessamment dans une maison d'un huguenot fugitif, laquelle leurs a été destinée, pourveu qu'on y fit auparavant quelques reparations nécessaires. Comme la ville est obligée par ordre de Sa Majesté à fournir chaque année une somme pour le louage de la maison de l'école et que la maison du fugitif qu'on leurs a destinée ne coutera rien pour le loyer, il faudroit appliquer la dite somme pour faire les reparations nécessaires, dont on a parlé, et en ordonner une prompte exécution.

Par sa lettre d'envoi à M. de Basville, datée de Vienne le 5 feb. 1700, qui accompagne ce mémoire, M. Armand archevêque dit : « J'ai pourvu au 3e et 4e article. Ils sont barrés en effet. Je suis fort content des soins que prend le père Foucault jésuite pour les escolles. Je vous prie aussi de voir si vous trouverez à propos d'interposer vostre autorité pour mettre la nommée La Cou dans un couvent, comme le demande le sieur Moiset curé d'Annonay, et en ce cas là, je choisirai le couvent qui lui conviendra le mieux.

Par les apostilles de la lettre nous voyons que les jeunes gens rentrés chez eux durent faire abjuration, et qu'il fut favorablement répondu aux autres demandes de M. de Vienne.

MÉLANGES

NOTICE SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CUQ-TOULZA[1]

La petite ville de Cuq-Toulza, dont le nom, issu du Latin Tolosa, indique la situation géographique, Cuq en Toulousain, par opposition à Cuq d'Albigeois qui est sa proche voisine, est bâtie sur une éminence, au bord du Girou, petite rivière tributaire de la Garonne. Elle se trouve à quarante kilomètres de Toulouse, à vol d'oiseau, et à dix de Puylaurens. Son importance, aujourd'hui, est presque nulle et tend à décroître encore au profit de sa rivale, la ville de Cadix, construite dans le vallon, près de la route nationale.

Au temps où des raisons de sécurité demandaient pour les villes des assiettes d'un accès difficile, Cuq-Toulza possédait tout ce qu'il fallait pour séduire. Des pentes abruptes sur trois côtés, au sud, à l'ouest et au nord, ne laissaient arriver l'ennemi de plain-pied que par une crête fort étroite à l'est du château. Un fossé profond et des remparts couvraient ce seul point vulnérable. Sous la protection de cette forteresse, que les habitants nommaient « la citadelle », la ville occupait le plateau inférieur, incliné vers l'ouest, et dominant la vallée. Elle était, sans aucun doute, elle aussi, entourée de remparts, car elle jouissait de nombreux privilèges; elle était ce qu'on nommait alors l'une des neuf villes maîtresses du diocèse de Lavaur. Quatre consuls l'administraient, au seizième siècle, et elle se trouvait être le centre d'une assez grande activité commerciale. Un document daté du 22 décembre 1561 nous représente les marchés, qui se tenaient tous les lundis dans son enceinte, comme le rendez-vous « *d'une grande affluence de gens de toute sorte, de divers lieux, vendant diverses marchandises et acheptant* ». Deux foires par an

1. Nous reproduisons sans y rien changer, dans tous ses détails, une notice qui a le rare mérite de faire revivre sous nos yeux une ancienne paroisse réformée. (*Réd.*).

augmentaient l'importance du commerce de cette « *ville de Cuq, bien peuplée de plusieurs gens honnestes, merchans, traffiquans et autres expérimentés* », et le document déjà cité ajoute qu'on « *y trouve plusieurs gens de qualité et jusques au nombre de vingt ou plus capables pour exercer la charge de consuls entendans les affaires et charges publiques et sçachant lire et escrire, ce que ne font les forains, paysans rudes et ignarres.* »

Les dépositions qui nous fournissent ces précieux renseignements sur la réelle importance de Cuq-Toulza, sont tirées d'une véritable enquête *de commodo et incommodo* comme on dirait de nos jours, faite par le juge de Villelongue dont le siège était à Puylaurens sur « *la commodité ou l'incommodité* », comme il le dit lui-même du mode alors en vigueur de choisir les consuls « du lieu de Cuq de Tholza en Lauraguoys ».

Elles nous font comprendre comment il se fit que la Réforme put être prêchée en ce lieu, dès ces années reculées. La grande affluence des étrangers, dont il y est parlé, en effet, était la cause la plus ordinaire de l'effusion des idées nouvelles. De toutes les villes des environs, venaient à Cuq des gens déjà pénétrés du désir de s'affranchir des abus introduits dans le culte catholique. Le 30 novembre 1561, déjà, les villes de Saint-Paul, de Puylaurens et de Revel, figurent au nombre de celles qui demandent au Roy la permission de faire prêcher l'Évangile. Ces villes sont les plus voisines de Cuq-Toulza. Il est inutile de chercher ailleurs la cause de l'introduction de la Réforme.

Les idées nouvelles trouvèrent le terrain préparé et eurent dès les premiers jours un appui ferme et éclairé dans les deux familles les plus importantes du pays, la famille Lamy et celle des Bonvilar.

Messire Antoine de Bonvilar, en particulier, attirera nos regards. Il était seigneur de Saussens, et avait acquis en 1548 la seigneurie de Lavernède dans la juridiction de Cuq. Il était le gendre de Raymond de Vigne, seigneur de Montespieu et, comme lui, dans le Toulousain, l'un des plus fervents apôtres de la réformation. Leurs noms figurent à plusieurs reprises dans les condamnations à mort décrétées par contumace par le Parlement de Toulouse, en 1562. (*France protestante.* Réimp. II. col. 46-48.)

On peut donc affirmer hautement, sans crainte de se tromper, qu'une grande part de l'honneur d'avoir fondé l'église Réformée de

Cuq revient à Antoine de Bonvilar, seigneur de Saussens et de Lavernède.

Un certain nombre de noms du pays se retrouvent, du reste, comme d'autres témoins, dans les listes de proscriptions déjà citées. Plusieurs personnes de Lanta, de Verseil, de Revel, de Lavaur y figurent. On y voit les noms de : Roux, de Coderc, de Gineste, de Laurens, Escorbiac, Bonafous, Dupuy, etc. que nous retrouvons plus tard parmi les membres de la nouvelle église.

Nous ne serons pas surpris, en conséquence, de voir que l'historien Mezerai (I. 27) nous dit qu'en 1574, le Lauragais était une contrée presque toute huguenote. De là à pouvoir préciser une date à l'établissement du culte réformé à Cuq, il y a cependant un pas énorme à franchir.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons cette ville déjà pourvue d'un ministre le 9 novembre 1576, époque où fut tenu le Synode Provincial de Réalmont, qui, après mûre délibération, décida que : « *Le Frère Caraguel était confirmé à son église de Cuq, que cependant il sera tenu de servir à l'église d'Auriac jusques à tant qu'elle se puisse pourvoir de quelqu'autre ministre, à la charge toutesfois que lesdites églises fassent leur devoir tant à l'accompagner d'un lieu à l'autre que de luy bailler les choses nécessaires pour son entretenement et son habitation* [1]. »

C'est dans ces mêmes archives particulières que nous puiserons les autres documents qui nous serviront à reconstituer l'histoire de l'Église de Cuq. La famille de Bonvilar a le bonheur d'avoir su transmettre à ses descendants, d'abord la famille d'Ambois de Larbont, et maintenant la famille de Falguerolles, auxquelles, par des mariages successifs, est arrivé le bien de Lavernède, les traditions de zèle religieux et de charité chrétienne dont elle avait toujours fait preuve. Au milieu des tristesses qui viennent d'assaillir sa famille, par la mort de M. Edouard de Falguerolles, sa veuve a eu la suprême consolation de lui voir donner les marques d'une foi sincère et vivace qui a édifié et soutenu ses amis affligés, et qui était vraiment comme un reflet de celle de nos pères, les premiers huguenots. Le bon grain ne saurait engendrer l'ivraie.

1. Extrait des Actes du synode. Arch. de la famille de Falguerolles. Chat. de Lavernède. Tarn.

Grâce à cette succession de familles protestantes, le précieux dépôt de Lavernède s'est conservé jusqu'à nous, et c'est justement à l'ami que nous venons de perdre que nous devons de pouvoir faire revivre l'Église Réformée de Cuq, plantée, il y a trois siècles, par son ayeul Anthoine de Bonvilar.

Un des documents les plus précieux de cette collection est, sans contredit, le registre des procès verbaux des séances du Consistoire de l'Église de Cuq, pour l'année 1578, rédigé par le secrétaire du Conseil, et dans lequel il a ajouté la mention du payement des gages du ministre, la liste des « Receus en l'Église » et le « Nom des Baptêmes » pour la même année. Il comprend seize feuillets, presque tous couverts d'une écriture fine et fort lisible. Il est intéressant d'un bout à l'autre, par la quantité énorme de renseignements qu'il nous donne indirectement sur la vie de l'Église, ses habitudes, sa discipline et les noms d'une quantité de ses membres, et ceux de ses anciens, et tout d'abord le nom de son pasteur.

M. Cazalet (dont le nom est souvent écrit Cazalès), ministre du Saint Évangile en l'Église de Cuq, présidait les séances du Consistoire et en dirigeait les débats. Le Consistoire ne se faisait faute de censurer vertement ceux des fidèles de l'Église dont la conduite n'était pas régulière, et les gens de qualité comme les autres étaient visés par ses décisions. La discipline des Églises Réformées de France servait de règle absolue au Consistoire de notre petite Église.

Monsieur le ministre Cazalet, et le capitaine Castelli, du lieu de Cambon, annexe de l'Église de Cuq, furent désignés, en 1578, pour la représenter au synode provincial qui se tint au Mas-Saintes-Puelles.

Nous voyons, dans le registre de ses délibérations, le Consistoire de Cuq se préoccuper de régler toutes les questions relatives à la célébration de la fête de Pâques, 1578. Chacun des anciens reçoit sa mission, à ce sujet, d'une manière très précise. Dans la séance du 12 avril, se fit l'élection du nouveau Consistoire. Nous y retrouvons les noms des principaux soutiens de l'Église, les Lamy et les Bonvilar. Quelques jours plus tard, le ministre reçut du Conseil l'ordre d'aller quelquefois le dimanche donner un prêche au lieu de Cambon, où se trouvait un petit centre réformé. Il était établi que cette annexe devait être toujours représentée dans le Consistoire par deux anciens, sur sept qui le composaient. En même temps que le nouveau Conseil, on élisait deux diacres.

Les élus de l'année parurent mettre peu d'empressement à venir aux séances ; aussi fut-on obligé, dans la réunion du 26 avril, de décider, que « ceux qui défauldront aux séances du Consistoire sans légitime excuse payeront troys Carolus. »

L'un des diacres remplissait les fonctions de lecteur ; il était nommé « le Diacre lysant. »

L'église de Cuq, soigneuse de ses intérêts futurs, prenait soin de l'éducation des enfants. Elle avait un maître pour son école ; il est aussi souvent question du chantre et de ses gages.

Le même document contient la mention de la réception dans l'église de dix-sept nouveaux réformés, désignés nominativement.

Le ministère de M. Cazalet (ou Cazalès) prit fin vers le commencement de l'année 1579. Au mois d'avril de cette année, le synode provincial tenu en la ville de Figeac attribua à l'église de Cuq et à son annexe Auriac « le frère Pastorin ».

M. Pastorin (quelquefois Pasturin) fut le troisième ministre de l'église de Cuq. On le retrouve dans cette même situation le 17 janvier 1580.

Le quatrième fut M. Roger (dont le nom est quelquefois écrit Rozier, Roziès et Roucher). Il figure, croyons-nous, par erreur, dans la copie d'un mariage en 1580. On le retrouve en tout cas, en 1592, dans la même église.

D'autre part, dans un extrait des actes du synode provincial tenu à Montauban en avril 1581, nous voyons que notre église fut représentée par « M. Rouchère Ardit, ministre de Cuq. » Nous pensons que c'est le même personnage. Nous trouverons, en 1595, la mention de sa veuve, qui réclame des gages arriérés dûs à son mari.

Le service de ce ministre à l'église de Cuq avait, évidemment, dû être interrompu ; c'était d'ailleurs un usage général dans nos églises de l'Albigeois et du Lauragais de changer souvent entre elles de ministre, et de reprendre quelquefois ceux qu'elles avaient déjà possédés. C'est ainsi qu'en 1582, au mois d'avril, au synode provincial tenu dans la ville de Revel, l'église de Cuq fut représentée par M. Jacques Caraguel, qui est dit être son ministre. Ce doit être celui qui est déjà cité en 1576. Nous le retrouvons à ce même titre en 1585 au synode de Castres. Il serait alors, ici, le cinquième pasteur de cette église.

Les lettres patentes du roi Henri, qui, en 1591, accordèrent des

fonds aux églises pour les gages de leurs pasteurs, et les autorisèrent à les prendre sur les revenus diocésains, nous disent qu'à ce moment l'église de Cuq avait pour ministre le sieur Raffin. Au mois d'octobre de cette année, le duc de Joyeuse vint attaquer la ville. Les réformés et les catholiques royaux la défendirent si bien que l'ennemi fut obligé de se retirer.

Après le ministère de M. Raffin, sixième ministre, l'église de Cuq eut de nouveau celui de M. Roger, déjà nommé. C'est ainsi que nous le trouvons aux mariages en 1592, et, en juin 1593, dans le procès-verbal d'une délibération du Conseil de ville de Cuq où il vient faire des remontrances aux Consuls qui n'ont point participé à la sainte Cène. On le retrouve dans une délibération du Consistoire du 16 septembre 1594 comme assistant, et le 30 juillet 1595, sa veuve vient réclamer une partie de ses gages qui ne lui avait pas été soldée.

Le sieur Rogier (ou de Roger) ministre de Cuq paraît avoir donné une nouvelle impulsion à l'exactitude dans l'observance des prescriptions de la discipline. Il n'hésita pas à réclamer une censure exemplaire pour « Madonne de Lamy » femme de M. Jean de Lamy, qui se permettait de porter un vertugadin. Nous ne savons même pas s'il obtint gain de cause, car nous voyons que le Consistoire fut obligé de s'occuper de cette question dans plusieurs séances. Ce fait nous remet en mémoire le fameux « fil d'Arechal » que madame Duplessis, à Montauban, en 1584, mettait dans sa coiffure et qui failit occasionner une émeute dans cette ville, à cause des efforts que fit le Consistoire pour obtenir son enlèvement, sur les instances du ministre Béraud, et de l'opposition héroïque que lui fit la coupable qui maintenait envers et contre tous l'échafaudage de sa coiffure. Madone de Lamy, qui appartenait à une des familles les plus pieuses de Cuq-Toulza et en même temps les plus en vue, dut, après une résistance de bon goût, céder aux remontrances de messieurs les Anciens de l'Église, et laisser son vertugadin sans emploi.

Mais laissons dormir en paix ces lointains souvenirs, pour noter à la date du 1er novembre 1594 l'importante solennité que la ville de Cuq vit se dérouler pendant trois jours. L'assemblée du colloque de Lauragais se réunit dans le temple de Cuq le 2 novembre et termina sa session, suivant les propres termes du document qui nous donne cette indication, le quatrième jour du même mois. Nous n'a-

vons aucun renseignement à ajouter à celui-là, mais nous serons plus heureux pour celle qui s'y tint en l'année 1599.

Au décès de M. Roger, le colloque de Lauragais se trouva saisi de la question de son remplacement. Dans la session tenue à Revel (probablement dans les premiers mois de 1595), M. Lalleman fut donné pour pasteur à l'église de Cuq. Il fut le huitième ministre de ce troupeau. C'est sous son ministère, en l'année 1596, qu'eut lieu dans le temple de Cuq la réunion d'une seconde assemblée du colloque de Lauragais sur laquelle nous n'avons aucun détail. Son ministère paraît avoir été moins paisible que celui de ses prédécesseurs, car le colloque de Lauragais, tenu le 16 avril 1597, au Mas-Saintes-Puelles, eut à s'occuper d'un différend survenu entre M. Lalleman et un des consuls. Il nomma des délégués à l'effet de se transporter audit Cuq et « appaiser tous ces estrifs et différans ». Nous avons lieu de croire que le paiement des gages du ministre n'était pas étranger à cette affaire. Elle fut portée, en mai de la même année, devant le synode provincial de Castres et l'église de Cuq n'ayant satisfait à cette date ni à ce qu'elle devait à la veuve du ministre Roger ni au paiement des gages et voyages de M. Lalleman, le synode délibère « que ledit Lalleman sera mis en distribution, et la dite église payera ce qu'elle doibt audit Lalleman et à la dite veufve, avant qu'elle soit pourveue de ministre, suivant la discipline ».

En exécution de cet arrêt, le 10 septembre de la même année, l'église de Cuq ne fut représentée au colloque tenu à Revel, que par un ancien du Consistoire nommé Honoré Taillefer qui figure seul.

L'édit royal de 1591 dont nous avons parlé eut en 1597 à Cuq, son plein effet, et la communauté de cette ville préleva sur les revenus du diocèse de Lavaur, la somme de « cent trente trois escus vingt sols, pour gages d'une année du ministre qu'ils ont. » La date de la délibération de la communauté, qui est du mois d'avril, explique ces derniers mots, car l'église de Cuq avait encore un ministre à ce moment. On ne le lui enleva qu'au mois de mai, au synode tenu à Castres.

C'est en cette même année qu'on établit un Cadastre pour la ville de Cuq. Nous en possédons un extrait, où il est question de la « rue allant au Temple ». Malheureusement, si ce document nous montre que le temple était dans la ville, il ne nous indique pas à quel endroit il se trouvait.

Le 4 mars 1598, le colloque de Lauragais se réunit à Sorèse, et l'église de Cuq n'y fut représentée que par un Ancien seul, quoiqu'elle eût payé ses dettes dont elle montre la quittance. L'assemblée toujours sévère décida que l'interdit ne serait levé que si l'église de Cuq consentait à se « ranger soubs la discipline et soubs la conduite d'une esglize, selon l'article de la discipline, à sçavoir celle de Puylaurens comme plus prochaine ». Cet arrêt humiliant ne fit qu'augmenter la détresse de notre église, déjà privée de prêches et de communion depuis le mois de mai 1597, c'est-à-dire depuis un an. Elle appela à elle un homme jeune et ardent pour secourir les affligés dans leur malheur; ce fut le sieur Jean Mazuer. Il n'avait pas la qualité de ministre, ainsi qu'on le verra, et son arrivée ne fit que déchaîner de nouvelles colères contre l'église.

Le colloque tenu le 4 août 1598 à Puylaurens le fit comparaître devant lui, et, après lui avoir fait quelques questions, après avoir entendu ses réponses, il prit la délibération suivante : « Considérant que le sieur Mazuer, escolier, qui fut congédié pour son incapacité et persuadé de prendre une autre vocation, et que néanmoins, à ce qu'on rapporte, il propose ordinairement et publiquement en l'église de Cuq, a esté arresté que les Consuls et Consistoire de Cuq seront admonestés et eschortés de ne le soucter, sur paynes d'excommunication et de faire article à l'assemblée prochaine du synode, et ce leur sera signifié par le s[r] Fanjeaux, ministre, et le s[r] Jonglar, Ancien de Puylaurens. »

Admonestations, exhortations, rien ne put décider l'église de Cuq à se séparer du pasteur de son choix, et au synode provincial tenu à Puylaurens en septembre 1598, elle envoya pour la représenter « Honoré Taillefer avec lettre requérant Jean Mazuer pour ministre ». Cette demande n'aboutit pas, mais le synode mit un terme à cette situation fâcheuse en donnant un ministre à l'église de Cuq. Ce fut M. Desaignes. Si nous donnons à Jean Mazuer la place de neuvième pasteur de cette église qu'il dirigea pendant un an, M. Desaignes prend le rang de dixième.

Ce fut par ce ministre et un Ancien, que l'église de Cuq fut représentée le 2 mars 1599, au colloque tenu à Saint-Paul de Cap-de-Joux. Il en fut de même à celui de Caraman, au mois de juillet. Ainsi que nous le voyons dans les extraits des procès-verbaux de ces assemblées que nous avons sous les yeux. Des lettres d'excuses fu-

rent, au contraire, envoyées au synode provincial tenu à Millau au mois d'octobre suivant.

Le grand événement de cette année fut la tenue, dans le temple de Cuq-Toulza, d'une session du colloque de Lauragais, au mois de novembre. Nous avons un extrait assez détaillé du procès-verbal de cette assemblée, qui confirma M. Desaignes dans sa charge de ministre de Cuq. Il figure encore en cette qualité, en novembre 1600, comme représentant cette église au synode provincial de Pamiers.

En 1602, au synode provincial tenu à Puylaurens l'église de Cuq ne fut représentée que par un ancien. Nous ne savons pas si M. Desaignes était encore ministre de Cuq. Mais au synode de Gap, en l'année 1603, figure M. de Voysins jeune, ministre de Cuq. C'est le onzième pasteur de cette église.

De France.

(La fin au prochain n°.)

BIBLIOGRAPHIE

LOUIS PASCHALE ET LES MARTYRS DE CALABRE

par Alex. Lombard avec une carte
(1 vol. in-12).

On a bien des fois retracé l'histoire des martyrs de Calabre, qui inspirait à M. le pasteur Meille un bien touchant récit dans l'ancienne *Revue suisse*, (t. II). M. Alexandre Lombard, dont la bienfaisante activité se répand sur tant d'objets, ne pouvait négliger cet épisode d'autant plus intéressant pour lui qu'il touche aux origines de sa famille sortie des monts de Calabre pour aller chercher, au XVI[e] siècle, un asile à Genève. Mais il ne s'est pas borné à consulter les sources déjà connues et les livres imprimés. Il a interrogé les lieux dont il nous donne une fort belle carte, et mis en œuvre

des documents nouveaux conservés à Naples et ailleurs. Telle est cette précieuse liste des Vaudois condamnés pour cause d'hérésie en 1562, tirée des archives de San-Severino qui recèlent tant de trésors. L'invasion cathare avait précédé dans le midi de l'Italie l'émigration vaudoise et répandu de bonne heure dans ces contrées des semences évangéliques qui furent cruellement extirpées au XVI[e] siècle. C'est dans le livre de M. A. Lombard qu'il faut lire ce drame effroyable qui surpasse en horreur l'extermination des Vaudois de Provence. Sur ce fond sombre se détache une figure d'une rare sublimité, celle du martyr Jean Louis Paschale dont l'historien suit la trace, de cachot en cachot, jusqu'à la *Torre di Nona*, sur les bords du Tibre. Les riantes contrées de Saint-Sixto et de la Guardia, cultivées autrefois comme un jardin, ne sont plus aujourd'hui qu'un désert, hanté par une population misérable. « L'avenir dira si sous les cendres de ce foyer il ne se trouverait point encore quelque charbon mal éteint ».

J. B.

ANTOINE DE BOURBON, DEUXIÈME DUC DE VENDÔME ET ROI DE NAVARRE, ET JEHANNE D'ALBRET

Par M. le marquis de Rochambeau.
1 vol. in-8°, Paris, 1877.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET

Par le baron Alphonse de Ruble.
Tome I[er], Paris, 1881.

Un érudit fort distingué du Vendômois, M. le marquis de Rochambeau, a publié, il y a quelques années pour la Société de l'histoire de France, une collection de lettres inédites d'Antoine de Bourbon et de sa femme, qui était la meilleure des préparations à une biographie appuyée sur les documents originaux, selon le goût du jour. C'est cependant moins une histoire développée qu'un précis historique, un portrait à placer dans la galerie des hommes illustres du Vendômois

que nous devons à M. le marquis de Rochambeau. Mais ce portrait est bien tracé, et la figure d'Antoine de Bourbon, avec ses velléités héroïques, ses inconséquences et ses faiblesses, est bien rendue à côté de celle de Jeanne d'Albret, que l'auteur ne juge peut-être pas sans quelques préventions. Que Jeanne ait payé son tribut à l'intolérance de son temps, que les sages ordonnances dont elle dota le Béarn, après la mort de son époux, ne soient pas exemptes d'un rigorisme conforme à l'esprit du temps et aux exigences de la Réforme, nous l'accordons sans peine. Mais comment justifier le reproche de cruauté adressé à la magnanime princesse qui sut obtenir l'admiration de ses contemporains et qui ne peut que grandir dans les études approfondies consacrées à sa mémoire ?

Telle est celle qu'élabore, avec une sage lenteur et un souci minutieux de la vérité, dans les moindres détails, M. le baron A. de Ruble, bien connu par sa belle édition des *Mémoires de Montluc* pour la Société de l'histoire de France. Dans un premier volume consacré au mariage de Jeanne d'Albret, M. de Ruble a tracé, non sans complaisance, un des épisodes diplomatiques les plus curieux du seizième siècle, et montré les multiples intérêts aux prises dans la question matrimoniale si longtemps débattue pour la jeune princesse. Le second volume de ce grand ouvrage s'ouvre en 1548, avec la seconde année du règne de Henri II, et s'achève en 1559, après la mort tragique de ce prince, sur le seuil d'un nouveau règne attristé par les troubles précurseurs des guerres de religion.

L'auteur n'a rien épargné pour répandre sur cette période de onze ans environ, des lumières nouvelles. Il a recueilli de nombreuses lettres inédites de Jeanne d'Albret, interrogé les archives des Basses-Pyrénées, et surtout celles de Simancas qui lui ont fourni d'abondants matériaux. Les portes de cette forteresse ne sont plus fermées, comme au temps de M. Gachard qui y a fait cependant une riche moisson. « Les clefs des rayons sont gardées par un savant bibliographe, aussi docte que bienveillant, M. Francisco Diaz, qui aime à se distraire de ses propres travaux en aidant aux travaux des autres, et qui met son orgueil à montrer aux étrangers les 80 000 liasses qui garnissent les salles de cette sombre forteresse. » Nombre de pièces tirées des archives de Simancas figurent dans le copieux appendice du second volume de M. de Ruble.

L'auteur ne s'est pas seulement appliqué à retracer l'histoire in-

térieure du royaume de Navarre, et ses rapports assez tendus avec la France et l'Espagne sous Henri d'Albret et ses successeurs, tour à tour Espagnols ou Français, selon l'intérêt du moment, et à bon droits suspects aux deux cours. Dès le début de son récit, il rencontre un grand fait, la Réforme, qui doit exercer une influence prépondérante dans le petit État et provoquer de sérieuses agitations dans la monarchie voisine. Il en expose l'origine et les progrès à la cour de Marguerite, sœur de François Ier. Sa plume si ferme dans le narré des faits politiques et militaires, a-t-elle la même rectitude dans l'exposé des faits religieux? Un chapitre fort intéressant sur la Réforme en Béarn et en Guyenne fournit une réponse à cette question. Tout d'abord, il faut rendre hommage à l'impartialité de l'historien qui s'élève sans efforts au dessus des préjugés vulgaires pour parler le langage qui convient à l'histoire. Les *lettres françaises* de Calvin lui fournissent d'heureuses citations, et le martyrologe de Crespin, la chronique ecclésiastique de Bèze, ne sont pas négligés. Il semble toutefois que sur ce terrain, ses appréciations sont moins sûres. Les progrès de la nouvelle doctrine à Bordeaux ne durent rien au passage de Calvin qui ne visita jamais cette ville (p. 249). Il n'est pas moins erroné de parler d'un collège d'apôtres établi par le jeune réformateur à Poitiers (p. 242) quoiqu'il y ait trouvé quelques disciples. Ailleurs, un évêque de Montauban, qui ne brillait pas par l'austérité des mœurs, se retira à Genève où il vécut plusieurs années, honoré de l'amitié de Calvin (p. 359). Rien ne justifie une telle assertion. En général, M. de Ruble est trop porté à se défier du martyrologe et de la chronique de Bèze, dont les grandes publications épistolaires faites de nos jours ont sur tant de points confirmé les témoignages. Si de Bèze et Crespin sont d'accord sur les faits et gestes du cordelier Melchior Flavin, et sur sa fureur sanguinaire qui s'exprimait par des mots étranges, M. de Ruble dira en note : « Ces deux historiens se copient *et enjolivent leur narration par le récit de faits romanesques et invraisemblables* (p. 247). » Rien de moins fondé qu'un tel jugement. En quoi, aussi, le témoignage de l'historien de Thou, postérieur de quarante ans, peut-il confirmer le récit de deux écrivains qui sont pour lui de véritables sources? Je pourrais multiplier de telles observations; j'en ai dit assez pour signaler à M. de Ruble un écueil, et non pour lui faire un procès de tendance, rien n'étant plus éloigné de ma pensée.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu ce volume, qui fait le plus grand honneur à l'érudition et à l'esprit critique de son auteur. Entre l'exposé purement documentaire dont on prétend faire aujourd'hui l'idéal du genre historique, et le récit qui nous présente les textes habilement fondus dans une narration vive et rapide, M. de Ruble semble avoir choisi un genre intermédiaire, et il procède avec une sage mesure, accumulant les citations, les textes inédits, pour en tirer des conclusions nettes et précises. Cette méthode a son avantage, et elle offre, en tous cas, des garanties de justice et de vérité qui ont bien leur prix. Le récit de la mort de Henri II et celui de la naissance de Henri IV prouvent les mérites auxquels M. de Ruble atteint tout naturellement, quand il veut n'être que narrateur. Les sourdes intrigues du roi de Navarre en Espagne, et sa conspiration si près d'éclater contre le roi de France, sont supérieurement exposées par l'auteur dans un autre chapitre. Sur bien des points, son ouvrage renouvellera l'histoire de Jeanne d'Albret, et sera la meilleure des introductions à l'excellent livre de M. Poirson sur Henri IV[1].

J. B.

VARIÉTÉS

LA DISCIPLINE DANS L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE NIMES[2]

Sous ce titre, M. le pasteur Ch. Dardier vient de publier une brochure fort intéressante, dont les matériaux sont empruntés aux Archives de

1. Je dois attribuer à une errreur typographique le passage de Calvin à Nérac en 1530. Lisez : 1534. Dans le récit du martyre de Feugère à Bordeaux (p. 257) combien la narration de Crespin est supérieure en vraisemblance à celle de M. Devienne et à la prétendue enquête judiciaire dont on ignore les termes !

2. Extrait des *Étrennes chrétiennes* de Genève (1882).

l'ancien Consistoire de Nîmes, et dont nous sommes d'autant plus heureux de reproduire les conclusions que M. Dardier, peu suspect d'indulgence pour les institutions calvinistes, a fait, en reconnaissant « que la discipline avait parfois du bon », un acte de justice et d'impartialité qui l'honore. L'austérité morale de la Réforme a fait sa grandeur. Ce n'est pas à nous de lui contester ce titre.

J. B.

Si j'ai réussi, dit-il, par ces nombreux détails (*usque ad finem*) à montrer de quelle manière la discipline calviniste a été appliquée dans l'ancienne église réformée de Nîmes (et il en était ainsi dans toutes les autres églises du royaume), quelques faits me semblent ressortir de cette rapide étude.

C'est d'abord le soin jaloux et la singulière constance avec lesquels le consistoire a poursuivi, un siècle durant, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, envers et contre tous, sans acception de personnes et de classes, le but qu'il s'était proposé dès l'origine, à savoir la sanctification des fidèles. Le parti huguenot « s'exterminait par la vertu », selon l'expression de Michelet. Il irritait souvent les grands personnages, en les forçant à courber le front, comme le menu peuple, devant des membres du consistoire d'une condition sociale inférieure, devant de simples artisans, chaussetiers, corroyeurs ou jardiniers. Il désaffectionnait parfois de la cause, il disposait à l'apostasie. Mais qu'importe? Les réformés voulaient être un peuple de Dieu dans toute la force du terme, une sacrificature royale, et les membres impurs ou indignes devaient être sacrifiés.

C'est ensuite le bien sérieux, profond, qui a été réalisé malgré toutes les résistances, les révoltes, les faiblesses et les rechutes. On avait abattu le confessionnal — et même assez brutalement. Mais ce n'était pas pour pouvoir se livrer plus à l'aise à l'immoralité, au désordre. Les censures du consistoire remplaçaient les remontrances du confesseur. Et de toutes ces comparutions devant le redoutable tribunal se dégage un : *Sursum corda* (En haut les cœurs!) qui devait élever le niveau général de la vie religieuse et morale. On rencontre souvent dans nos registres une déclaration qui retentit comme un appel de Dieu. Quand le prévenu se défend d'avoir commis le délit ou le crime pour lequel il a dû comparaître et qu'il y a doute sur sa culpabilité, on le renvoie en fin de compte

« à sa conscience ». La conscience n'était pas un vain mot pour ces austères observateurs de la loi morale.

On peut trouver que les moyens employés pour arriver à ce but excellent étaient trop autoritaires, et que la conception de la vie chrétienne n'était pas assez large. Je n'en disconviens pas. Nul de nous n'aimerait aujourd'hui qu'on légiférât de la sorte, à outrance; il nous répugnerait d'être soumis à une espèce de surveillance inquisitoriale qui s'occuperait de la coupe de nos vêtements et de nos réjouissances de famille.

Mais une chose me frappe par-dessus tout, c'est la nature de la sanction que recevaient ces règlements disciplinaires. A part de très rares exceptions où les magistrats étaient priés d'intervenir, par exemple quand il y avait menace de trahison ou dans les moments d'épidémie, le seul châtiment infligé était purement et simplement moral : la suspension de la cène. Et l'autorité du consistoire apparaît d'autant plus étonnante, qu'elle n'a pour se faire respecter que cette arme spirituelle.

Bientôt, du reste, ce corps ecclésiastique fut dans l'impuissance d'employer autre chose que la persuasion, et de faire appel à d'autres mobiles que celui de la libre volonté. Le cercle de fer qui devait, pour un temps, étrangler le protestantisme en France, alla se resserrant de jour en jour et d'un édit à un autre édit. Dans ces terribles conjonctures, que fait le consistoire? Il redouble de vigilance disciplinaire; il multiplie les prédications et les jeûnes. Comme autrefois Jacob, il veut lutter contre l'Éternel par la prière et les larmes, pour que la victoire lui reste. Le synode tenu à Uzès, du 25 avril au 5 mai 1663, avait pris la décision suivante : « Considérant que les maux extrêmes dont l'églize de Dieu est affligée viennent de nos péchés quy ont mis les verges entre les mains de Dieu, et l'ont obligé de changer le repos et la tranquillité dont nous jouissions en une lamentable tempeste, la compagnie a jugé que, pour la faire cesser, il en falloit oster la cause, et que le plus excellent remède pour restablir la prospérité au milieu de nous estoit la réformation de nos mœurs et une vie sainte et chrestienne. » Chaque consistoire dans le ressort du colloque reçoit donc injonction d'apeler devant lui « tous les divers ordres, estats et conditions des dersonnes dont ils ont la conduite, et les ayant fait venir, chaque ordre et état à part, il les exhortera chacun suivant sa profession et

les vices où ilz ont le plus de pente, les conjurant, de la part de ce grand Dieu qui nous doit tous juger un jour, de bien examiner leurs vies et leurs actions, et de réformer leurs personnes, leurs mœurs, leurs familles et tout ce qui dépend d'eux, de quoy on exigera une promesse et protestation solennelle. »

Par suite de cette injonction du synode, nous voyons successivement comparaître devant le consistoire de Nîmes, presque chaque jour et pendant deux mois, du 14 mai au 16 juillet 1663, avant tout les pasteurs, les anciens, les diacres; puis les régents, les proposants, les magistrats, les consuls; les marchands drapiers, les détaillants, les marchands de soie; les gentilshommes, les apothicaires, les chirurgiens, les médecins; les bourgeois, les boulangers et fourniers, les greffiers, les teinturiers, les cordonniers, les tailleurs, les cardeurs, les brodeurs et chapeliers; les jardiniers, les menuisiers, les arquebusiers, serruriers et maréchaux, enfin les mangouniers (épiciers). Comment ne pas s'arrêter avec étonnement et respect devant une piété si sérieuse? A l'appel de ses synodes, de ses pasteurs, voilà tout un peuple qui se lève et s'humilie dans la prière et le jeûne. Il sait la puissance de ses adversaires; mais il sait aussi, il a appris à l'école des prophètes que l'Éternel protège et bénit ceux qui le craignent et qui tremblent à sa parole ; et il se flatte que ce bras tout-puissant détournera les coups, la mort qui le menace. Cette foi héroïque et naïve est un des spectacles les plus beaux et les plus touchants que l'histoire nous offre.

Au reste, la réforme générale des mœurs est sensible à cette époque. Pendant assez longtemps, les citations devant le consistoire sont rares. Les charités sont abondantes, quelques-unes exceptionnelles. Ainsi, un don de trente louis d'or fut fait par un fidèle anonyme pour l'achat de deux bassins d'argent qui devaient servir pour le pain de la cène (27 juin 1663). Les magistrats voulurent aussi exprimer à leur manière leur dévouement à l'église : ils réclamèrent comme un honneur d'être appelés « à la charge de diacres comme ilz ont esté autres fois » (5 décembre 1663).

Et combien cette piété leur fut nécessaire, lorsque survint la révocation de l'édit de Nantes!

Mais je m'arrête et ne veux pas sortir de mon sujet. Je tiens à dire seulement, avant de finir, que si la discipline ne put empêcher le protestantisme d'être frappé à mort dans notre patrie, elle serv i

du moins avec un plein succès à sa résurrection. C'est au nom des anciens règlements disciplinaires que les Pierre Corteiz, les Antoine Court, les Claris, les Defferre, les Pradel, les Paul Rabaut et quelques autres pasteurs du Désert reconstituèrent les églises détruites, mirent fin aux manifestations des fanatiques, aux divisions et aux schismes, et préparèrent les proscrits et les martyrs pour le grand jour de la liberté.

Certes, ces pauvres ministres, traqués comme des bêtes fauves, n'avaient pas à leur service le bras séculier. Les assemblées religieuses qu'ils parvenaient à tenir dans quelque gorge sauvage, étaient souvent arquebusées par les dragons; et les personnes qui étaient prises étaient condamnées, les pasteurs au gibet, les hommes aux galères, les femmes à la Tour de Constance. Mais là encore, dans ces réunions proscrites, le souvenir de l'antique discipline était vivant et efficace.

Je cite un fait entre mille. — Deux protestants, M. et Mme Puechegut, avaient fait bénir leur mariage par un prêtre; mais, troublés dans leur conscience, ils veulent se réconcilier avec leur église pour avoir la consolation de prendre la cène. Au péril de leur vie, ou du moins de leur liberté, ils vont à une assemblée que doit présider Antoine Court. Je laisse à ce pasteur le soin de raconter en deux mots cette scène saisissante : « Le mari, écrit-il à son ami Benjamin Duplan (30 novembre 1726), le mari, abattu aux pieds de la table sacrée, prononça à haute voix un discours d'un quart d'heure, humilié et émouvant. Il arracha des larmes. La demoiselle parla moins par sa bouche que par ses larmes et ses sanglots; mais que ce langage est expressif! Tous fondaient en pleurs [1]. »

L'antique discipline de Calvin n'existe plus aujourd'hui, et nul ne songe à la remettre en honneur; une conception moins étroite de la pensée du Christ et de la vie religieuse l'a fait disparaître de nos églises réformées, comme de Genève. Mais il est bon de se souvenir des jours d'autrefois. Et, malgré ces changements extérieurs, le présent n'aura rien à envier au passé, pourvu que par un autre chemin, celui de la liberté, nous marchions vers le but qui ne change point, à savoir la sanctification des âmes, l'avancement du règne de Dieu dans nos cœurs et dans le monde.

CHARLES DARDIER.

1. Papiers Court à la Bibl. publ. de Genève, L. D. C., t. II, p. 86.

UNE LETTRE INÉDITE DE JEAN CAVALIER

(26 août 1739.)

M. Charvet, archéologue distingué du Gard, auquel nous devons une notice très intéressante sur le *Château de Saint-Privat*, et plus récemment une étude fort importante sur le *Traité de Nîmes de* 1578[1] et sur les guerres de religion dans le Midi, vient de publier une brochure tout à fait digne d'attention sur Jean Cavalier, le héros cévenol. Après avoir emprunté à l'acte de baptême retrouvé par notre ami M. Ch. Sagnier, la date inconnue jusqu'ici de la naissance du célèbre chef Camisard (28 novembre 1681), il le suit dans les péripéties de sa jeunesse, du Mas Roux, petit hameau de la commune de Ribaute, où il vit le jour, à Vézenobre où il garda le troupeau de Lacombe, puis à Anduze, comme apprenti chez le boulanger Duplan, rue de Gaussorgues, enfin à Genève où il travailla de ce même état de boulanger pour gagner sa vie, avant de rentrer dans son pays natal pour prendre part à l'insurrection contre les généraux de Louis XIV. Un curieux document publié dans le *Bulletin* (t. XXVIII, p. 341-344), et reproduit par M. Charvet, nous a fourni la délibération des habitants de la commune de Ribaute, promettant fidélité aux exercices de la religion catholique en 1686 par devant M. Plantier, lieutenant de juge. Le nom d'*Antoine Cavalier*, du Mas Roux, figure sur la liste des nombreux signataires qui réservait sans doute plus d'une recrue à la prise d'armes du siècle suivant. Jean Cavalier perdit sa mère dans les premiers temps de la rébellion où il devait jouer un si grand rôle, tandis que son père et son frère aîné étaient retenus comme otages au fort d'Alais.

On n'a pas à retracer ici les péripéties de l'étonnante destinée qui fit du pâtre de Vézenobre le chef redouté des Camisards, le sérieux adversaire de deux maréchaux de France, le négociateur équi-

1. Voici le titre complet de cet ouvrage : *Traité de Nîmes de* 1578 *et conclusions de l'assemblée tenue par les Huguenots en Allez*, en 1580. Documents inédits précédés d'un avant-propos historique et suivis d'un appendice géographique par G. Chauvet. Broch. in-8° de 74 pages, où l'auteur a semé des trésors d'érudition sur un épisode d'histoire locale.

voque du Pont d'Avène et de Nîmes, qui regretta sans doute plus d'une fois, dans sa retraite de Jersey, de n'avoir pas choisi la bonne part, celle qui assure un immortel éclat au nom de Roland, héros et martyr de la liberté religieuse. M. Chauvet a réuni dans son intéressant mémoire plus d'un texte curieux et inédit sur cet épisode de notre histoire. Il y a joint deux dessins représentant le pont d'Avène, et la tour de Billot (non Bellot) de sinistre mémoire. Mais il a droit surtout à notre reconnaissance par la publication de la lettre suivante tirée des archives de M. Charles Bouvier, des Tavernes, commune de Ribaute, et nous initiant aux sentiments de Cavalier, dans la dernière année de sa vie. Nous sommes heureux de reproduire cette pièce dont les excentricités orthographiques s'allient à merveille au caractère de mystique exaltation qui relie les derniers jours du chef Camisard aux années militantes de sa jeunesse. Cette lettre est adressée à une des cousines de Cavalier :

« A Jersay, ce 26 août 1739.

» J'ay receut, ma chere cousine, la votre ans son temt; mais j'ay ete si acablé de maux, pandant six mois, que j'ay ete a larticle de la mort plusieurs fois; mais le bont Dieu a ete mon médesint, comme il a toujours ete mont protetur et mont defansur contre tout mais ennemis; lorsque j'ay crie a luy, il ma toujours exauce : beni soit a jamais sont saint nomt. Les prieres des veves et des horphelints sont montees jusque a sont tronne, et j'espere que ma reconesance durera aux tant que mais jour, car il ma chatie, mais comme unt bont pere chatie ses enfant. Je suis assez bient et tabli, Dieu soit benit, et je partirai disi aux premier jour pour aller remercier a mont bon maitre de se quil lui a pleu mai faire major general, out, comme on apelle en France, maraisal de camp general de son armee. Ont massure que le Roi a eut la bonte de me donner unt regiment, mais je ne suis pas assure que se ne soit a Londre. Cela seroit fort heureux pour moi, car dans ce gouvernement j'ay beaucoup de painne et de fatigue, et je commence a me faire vieux 57 ans, et mont age et ma loungue emdispositiont ma fors affoibli; je vais prendre laise eaux en Engleterre pour etre en etat de faire la guerre aux Expagnol s'il ne veulent pas etre sage. Cependant je

soite fort la paix et la tranquilite, comme je vous la soite a tous mais parent et amis qui craignent Dieu, et gardent ses commandement. Je nait pas le tant de crire a mont fraire et seur, car jait ordre dalair faire la Reveue des troupes qui sont dant un ille tout proche dicy, et vous prie de luy faire savoyr que je me porte assez bien, apres que je les ambrasse comme aussi ma chere cousine nee Cavalier. Je suis ravit daprandre quelle ount ete toutes mariée. Je leur soite toute sorte de bonheur comme a vous et a tout ceux qui vous appartiennent, et je suis trais veritablemant, ma chere cousine, tout à vous

« Cavallier. »

L'original de cette lettre porte les vers suivants empruntés au Psaume 74, et qui sont comme la conclusion de l'épître :

Faut-il, o Dieu, que nous soyons epars
Et que sant fin ta colerre enflammée
Jete sur nous une épaisse fumée,
Sur nous, Seigneur, les brebis de tes parcs?
A souvient toi d'unt peuple racheté,
Qui, de tout tems techu comme en partage,
Et du saint mont qui fut ton éritage
Qui tout a veu par toi maime abité.
Hate tes pas, viens confondre a jamais
Ses ennemis...

Il y aurait un curieux rapprochement à faire entre cette lettre et les mémoires plus ou moins authentiques de Cavalier. On aime à placer sur les lèvres du héros expirant quelques-unes des strophes héroïques qui l'avaient soutenu dans les grandes luttes auxquelles son nom demeure si glorieusement attaché.

J. B.

CORRESPONDANCE

UNE QUESTION RELATIVE AUX ICONES DE BÈZE

AVEC LA RÉPONSE.

Genève, 22 décembre 1881.

Cher monsieur,

M. E. Gaullieur dans le *Journal du protestantisme français*, nº du 25 décembre 1880, p. 413-414, fait mention d'un album intitulé *Icones virorum nostra patrumque memoria illustrium, quorum opera cum litterarum studium, tum vera religio fuit restaurata. Ab Henrico Hondio sculptae aeneisque typis excusae ;* 1599[1].

Le titre est presque identique à celui des *Icones* de Beze, et les quinze personnages sur vingt-cinq que M. Gaullieur indique comme ceux des portraits font partie des quarante-deux de Bèze. En revanche, j'ignore si les devises latines sont les mêmes.

Il est donc difficile d'admettre que l'album de 1599 soit entièrement indépendant du recueil de 1580. Mais comment devons-nous nous représenter cette dépendance? Henri Hondt a-t-il pris à Bèze son idée et le choix des personnages, et a-t-il fait un nouveau travail d'artiste? Ou bien a-t-il pris à la fois l'idée et les gravures?

J'espère que parmi les lecteurs de ces lignes il s'en trouvera un qui pourra avoir sous les yeux les deux ouvrages et sera ainsi à même de résoudre ces questions.

Veuillez agréer, etc.

Ph. ROGET.

1. Nagel dans le *Neues allgemeines Kunstler Lexicon* mentionne ces portraits, mais sans date, et en les attribuant à un Henri Hondius ou Hondt, né en 1573 ou en 1576, ce qui lui ferait faire cette publication à l'âge de 17 ou 14 ans. M. Gaullieur incline à croire que l'œuvre est d'un autre Hondius ; cependant sur l'année de naissance de celui-ci, Nagel dit seulement qu'il la croit antérieure à 1588. Mais sans doute il la croit postérieure à 1573 ou 1756, puisqu'il le fait figurer à la suite de son homonyme. Dans l'hypothèse de M. Gaullieur, combinée avec les données chronologiques de Nagel, le graveur aurait fait cet ouvrage aux limites de l'adolescence.

Boulogne-sur-Seine, 25 février 1882.

Cher monsieur,

Je n'ai sous la main ni les *Icones* ni le recueil de *Hondius*, mais j'ai pu comparer deux recueils de portraits qui me paraissent pouvoir les remplacer et fournir quelques éléments de la réponse demandée par M. Roget. Le premier recueil est la deuxième édition française des Icones, *les vrais pourtraits* 1581, in-4°. Le second est le recueil hollandais de *Verheiden*, publié à *la Haye en* 1603, in-4°[1], après avoir d'abord paru en latin.

Quand on compare ces deux séries de gravures, on remarque entre plusieurs d'entre elles une ressemblance souvent frappante, et au haut, à gauche de celles du recueil hollandais, les lettres H. Hh ou même Hhond. f., qui paraissent la marque du graveur. Regardons la série de ces marques, et, sur la planche qui représente Bugenhagen, nous en trouvons l'explication : *hen. hondius fecit* 1599. Si enfin nous recourons aux préfaces, nous lisons dans l'une d'entre elles ces mots que je traduis du hollandais : « *Ces figures ou portraits ont été faits d'après les meilleurs modèles que nous avons pu nous procurer. On en verra quelques uns qui n'ont été gravés et mis en lumière que tout dernièrement par la main de Hondius* »... Tout ceci nous permet déjà d'affirmer que les gravures du livre de Verheiden sont de Henri Hondius, et peut-être qu'antérieurement à 1602 ou 1603 il en avait déjà publié quelques-unes.

Or, quel est le rapport entre ces gravures et celles des *vrais pourtraits?* A première vue, bien que plusieurs de celles qui sont communes aux deux recueils se ressemblent et s'y suivent parfois dans le même ordre, il y a toutefois entre elles de grandes différences. La collection française de Bèze se compose, outre le portrait de Jacques VI qui s'y trouve au verso du titre, de 48 portraits suivis de 44 emblèmes. Verheiden renferme, au contraire, 50 portraits et un seul emblème qui est certainement imité du XLIIe de Bèze, tant la gravure que les vers explicatifs que Verheiden a traduits en latin. Quant aux figures, celles de Hondius sont souvent plus grandes que celles de Bèze et gravées sur cuivre, tandis que ces dernières l'ont été sur bois. Les deux recueils ont en commun 35 de ces portraits. Celui de Bèze en a donc treize qui manquent à l'autre. Ce sont ceux de J. Forster, J. Camerarius, J. Vadian, C. Gesner, François Ier,

1. Af-beeldingen | Van sommighe in Godts-Woortervarene | Mannen, die bestreden hebben den | Roomschen Antichrist. | Waerby ghevoechtzyn de | Lofspreucken | ende Registers harer Boecken. | Eerst int Latyn uyt ghegeven door | Iac. Verheiden : | Ende nu in Neer-Duytsch over | gheset door P. d. K. | In s'Graven-Haghe | By Beukel Corneliszoon Nieulandt. | Anno M.D.C.III.

Marguerite de Valois, G. Budé, F. Vatable, J. Tusan, M. de l'Hospital, J. César de la scale, M. Wolmar, et C. Marot. Verheiden, de son côté, a seul reproduit les traits de Bérenger, E. Sarcerius, P. Marnix, J. Balaeus, P. P. Vergerius, M. P. Illyricus, G. Olevianus, J. Zanchius, M. Chemnitz, L. Daneau. B. Aretius, R. Gualtherus, L. Lavater, Th. de Bèze, et F. Junius.

Si maintenant nous étudions attentivement les 35 estampes communes à Hondius et au graveur dont s'est servi Bèze, nous ne pouvons nous défendre de l'impression que Hondius a copié ce prédécesseur, mais prétendu améliorer son œuvre; en effet, les traits sont adoucis, souvent modifiés assez maladroitement, pour qu'on se dise que la ressemblance est du côté du recueil g-nevois. Or cette présomption se change en certitude lorsqu'on remarque que presque toutes ces têtes de Hondius sont tournées du côté opposé à celui qu'elles regardent dans le volume français. On le comprend aisément lorsqu'on se représente le graveur hollandais (?) copiant et améliorant sur sa planche le dessin qu'il avait sous les yeux, et obtenant fatalement une épreuve *imprimée* tournée du côté opposé. C'est le cas pour 25 au moins de ces 35 portraits, ceux, dans l'ordre du volume hollandais, de J. Hus, Savonarole, Luther, J. Bugenhagen, J. Jonas, G. Cruciger, U. Zwingle, J. Oecolampade, S. Grynée, S. Munster, A. Blaurer, J. Diaz, P. Fagius, Th. Cranmer, A. Hypérius, W. Musculus, J. Lefèvre, G. Farel. P. Viret, A. Marlorat, R. Estienne, J. Sleidan, P. Martyr, H. Bullinger, et J. Simler. Trois autres, ceux de M. Bucer, J. Lascus, et J. Calvin nous paraissent imités aussi, mais différemment. Enfin pour les 7 qu'il a encore en commun avec Bèze, savoir ceux de Wiclef, J. de Prague, Erasme, Melanchton, G. d'Anhalt, J. Knox et J. Sturm, H. Hondius a eu d'autres documents. Ainsi il s'est servi de gravures d'A. Durer pour Erasme et Melanchton, comme il a, du reste, soin de l'indiquer, au moins pour ce dernier, sur la planche duquel on lit l'anagramme de Durer.

Il nous paraît donc évident que Hondius a copié Bèze et que malgré la supériorité de sa gravure, la ressemblance de ses portraits est inférieure à celle des frustes compositions sorties des presses de Jean de Laon.

Ajoutons encore que le recueil de Bèze renferme beaucoup de notices sans gravures « laissant l'espace vuide de ceux desquels les portraits ne sont encore venus en mes (ses) mains » (voy. la préface). Verheiden, au contraire, n'a qu'une notice pour chacune de ses figures. Il est vrai que cette notice est toujours plus étendue que dans l'album français; qu'elle prétend donner les particularités souvent les moins connues des hommes qu'elle loue, et qu'elle est suivie d'un index bibliographique.

Veuillez agréer, etc.

N. Weiss

UN LIVRE D'ISAAC DU BOURDIEU

Cher monsieur,

Me permettrez-vous de rectifier une petite erreur échappée à la plume de M. Philippe Corbière, dans son article sur Isaac du Bourdieu, publié dans le *Bulletin* du 15 août dernier, p. 374.

Jean Armand du Bourdieu étant né en 1648 avait, non pas quarante-deux mais trente-deux ans en 1680, lorsque l'*imprimatur* fut accordé au livre sur le *retranchement de la coupe*, dont M. Corbière lui refuse la paternité. Cette rectification rend l'argumentation de M. Corbière absolument décisive, car l'auteur écrit à Claude, dans sa lettre dédicatoire : « Il y a déjà trente-quatre ans que vous m'honorez de votre amitié. »

En revanche si du Bourdieu fils avait eu quarante-deux ans en 1680, l'article de M. Corbière ne trancherait pas la question, car Jean Armand du Bourdieu aurait eu déjà huit ans (et non pas « moins de trois » comme le dit l'honorable M. Corbière) trente-quatre ans auparavant.

Soit dit en passant, l'ouvrage définitivement restitué à Isaac du Bourdieu que les frères Haag n'ont pas réussi à découvrir, a eu au moins deux éditions, car je possède un exemplaire de la seconde, publiée en 1682, chez le même libraire. L'auteur, revoyant son livre un an après l'apparition de la première édition, a changé dans la dédicace le nombre trente-quatre en celui de trente-cinq. Ce scrupule presque excessif garantit la précision des chiffres. Je pense qu'il a dû apporter d'autres modifications à sa lettre dédicatoire en publiant cette nouvelle édition, car M. Corbière n'y relève pas la phrase suivante que j'y trouve : « Si les foiblesses de mon âge paroissent dans cet écrit, comme je n'en doute pas, j'espère que vostre protection les fera supporter. » Autre preuve, s'il en était besoin, que l'auteur est bien Isaac et non Jean-Armand du Bourdieu, car un homme de trente-deux ans ne se serait pas excusé sur son âge.

Il est intéressant de noter que Bossuet n'a pas dédaigné de prendre du Bourdieu à partie, de la façon la plus vive, dans son fameux *traité de la communion sous les deux espèces*, publié quelques mois après celui de du Bourdieu, en 1682 (pages 15, 31, 32, 39 à 44, 91 à 96, 133, 139, 143, 155 à 158, etc. de l'édition princeps, chez S. Mabre-Cramoisy). — L'âpreté dont l'évêque de Meaux fait preuve contre du Bourdieu, l'acharnement qu'il met à le réfuter, montrent assez l'importance qu'il attachait au livre du ministre de Montpellier. Les attaques de Bossuet, loin de nuire au débit de l'ouvrage hérétique, contribuèrent à le faire connaître, et furent sans doute pour quelque chose dans le prompt écoulement de la première édition.

Veuillez agréer...

Ernst Nyegaard, pasteur.

DOUBLE CONCOURS

PROGRAMME

Paris 15 mars 1882.

La Société de l'histoire du Protestantisme français, fidèle à ses précédents, institue, pour 1883 et 1884, deux nouveaux concours historiques : L'un sur un sujet laissé au libre choix des concurrents, et faisant l'objet d'un travail inédit ou même imprimé, mais, en ce cas, *dans l'intervalle du concours*, et devant être adressé au Président de la Société, le 15 février 1883.

Une médaille de 800 francs est réservée à l'ouvrage de cette catégorie, le plus distingué.

La Société usant en même temps, comme elle l'a fait à plusieurs reprises, du droit de choisir le sujet auquel elle attache une autre de ses récompenses, croit devoir proposer aux amis des sérieuses recherches et des belles études, dans un cadre rigoureusement circonscrit, la question suivante :

Retracer la vie de Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme française depuis la publication du Commentaire sur les Épîtres de saint Paul en 1512 *jusqu'à l'apparition de l'Institution chrétienne de Calvin en* 1536.

Ce n'est pas, nous devons le dire, une simple esquisse, mais un travail sérieux, approfondi que nous appelons sur un sujet neuf à bien des égards, et dont la belle publication de la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (5 vol. in-8°) par M. Herminjard, coïncidant avec le précieux recueil des *Opera Calvini* (édition Baum, Reuss et Cunitz) a rendu l'accès plus facile. Dans le vaste champ de la Réforme, il est peu de sujets dont les sources soient plus à portée de quiconque se sent capable de le traiter.

Nous sommes ici transportés à cette période des premiers commencements qui ne sera jamais assez étudiée, et où l'on voit groupés

autour d'un maître, d'un précurseur vénéré, les ouvriers de la première heure, bientôt dispersés par la persécution et l'exil. Quelle est la date de cette renaissance évangélique, éminemment française, malgré l'impulsion qu'elle reçut de Wittemberg et de Zurich? Quels sont les caractères de cette théologie, à la fois ancienne et nouvelle, qui plonge par ses racines dans la tradition mystique du moyen âge et dans l'étude rajeunie du texte sacré? Quels furent ses premiers apôtres, et ses manifestations successives, avant l'apparition du livre célèbre qui devait les formuler avec une puissance nouvelle? Tout autant de questions qui se dressent devant l'historien de Lefèvre d'Étaples, dont la longue vie embrasse le réveil et les premiers essais de systématisation de la foi réformée. Pour être fidèles à l'esprit du programme, les concurrents auront à retracer une page d'histoire, plus encore que de théologie.

Un prix de 1200 francs sera décerné à l'ouvrage qui aura le mieux satisfait aux conditions du concours.

Les manuscrits portant une épigraphe répétée sous un pli cacheté, avec la signature, devront être adressés à la Bibliothèque du Protestantisme français, 16, Place Vendôme, le 15 février 1884, terme de rigueur.

Au nom du Comité :

F. DE SCHICKLER, président.

JULES BONNET, secrétaire.

La Société de l'histoire du Protestantisme français tiendra sa vingt-neuvième séance annuelle au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, jeudi, 20 avril, à 8 heures du soir, avec le précieux concours de la nouvelle Société chorale. Le *Bulletin* contenant les morceaux lus et les discours prononcés en séance, paraîtra le 20 mai suivant.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES PAILLARD. — Mme HENRI THURET

Notre Société vient de faire deux pertes très sensibles. Un de ses plus doctes correspondants, M. Charles Paillard, de Maroilles (Nord) lauréat de l'Institut, est décédé le 17 novembre dernier, à peine âgé de cinquante-huit ans, laissant d'importants travaux interrompus. Voué d'abord à l'étude du droit, mais vivement attiré par l'histoire, M. Paillard débuta par un remarquable ouvrage sur l'*histoire des troubles religieux à Valenciennes* (4 vol. in-8°) suivi de *Huit mois de la vie d'un peuple*, prélude émouvant de la révolution des Pays-Bas. Il avait donné depuis à la *Revue historique* un article très étudié sur la conjuration d'Amboise (t. XIV, p, 61, 311). Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié ses savantes communications sur les grands prêches calvinistes de Valenciennes en 1566, et sur les premiers procès d'hérésie dans le nord (*Bull.*, t. XXVI, p. 33, 73, 454,) ni surtout son remarquable mémoire sur *le procès de Pierre Brusly* (t. XXVIII, p. 186), et ils s'associeront aux regrets des nombreux amis du défunt à Bruxelles et à Paris.

Avec madame Henri Thuret s'évanouit un de ces purs et gracieux patronages qui sont l'honneur d'une Société telle que la nôtre. Ame ardente et généreuse, éprise de tout ce qui est bon et beau, elle avait voué à notre œuvre historique une de ces prédilections qui consolent de bien des tiédeurs. Les dons les plus intelligents adressés à notre bibliothèque venaient sans cesse nous rappeler l'invisible amie sur laquelle nous pouvions compter dans les bons et les mauvais jours. Elle était de nos deuils comme de nos fêtes, et sa parole était toujours un encouragement. Trois jours ont suffi pour briser cette nature si riche et si forte (à 52 ans) et laisser un inconsolable regret à ceux qui l'ont connue. La Société de l'histoire du Protestantisme français ne sera pas ingrate envers une telle mémoire. Par un vote unanime elle a décidé que le nom de madame Thuret gravé sur le marbre, dans la salle de ses séances, à côté de celui de madame Eynard-Lullin, rappellerait à ceux qui viendront après nous, les nobles initiatives qui, sur le terrain de la foi et de la charité, sont le lot de la femme autant que de l'homme. (Voy. l'éloquent hommage rendu à madame Thuret par M. le pasteur Viguié, dans le *Journal du Protestantisme français*, du 17 février 1882.)

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET 2, RUE MIGNON 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		11e année,	1862		
2e —	1853		12e —	1863		
3e —	1854		13e —	1864		
4e —	1855	20 fr.	14e —	1865		
5e —	1856	le volume.	15e —	1866		
6e —	1857		16e —	1867		
7e —	1858		17e —	1868		
8e —	1859		18e —	1869		
			19e-20e —	1870-71	20 fr.	
			21e —	1872	le volume.	
			22e —	1873		
			23e —	1874		
			24e —	1875		
			25e —	1876		
			26e —	1877		
			27e —	1878		
9e —	1860	30 fr.	28e —	1879		
10e —	1861	le volume.	29e —	1880	10 fr.	
			30e —	1881	le volume	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882